



LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Son père meurt à 77 ans:
Lucky Luke est orphelin

Page A 2

LES ARTS

Arthur H aux FrancoFolies
de Montréal: quintuple miracle

Page C 1

VOL. XCI N° 161

LES SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 JUILLET 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$



La défection des muscles

Depuis le début des Jeux,
huit athlètes ont demandé
l'asile au Canada

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Hull/Ottawa — La participation à des compétitions internationales représente pour certains athlètes étrangers la seule façon de tourner le dos à un monde qu'il souhaitent quitter pour trouver mieux. Les IV^{es} Jeux de la Francophonie ne font pas exception à la règle alors que huit participants, dont deux hier, ont à ce jour demandé l'asile au Canada.

Le secret le plus complet entoure ces défections pour des raisons évidentes de sécurité. Immigration Canada refuse d'en dire davantage sur l'origine de ces individus et les raisons qui les ont menés à fuir leur délégation.

Sujet délicat s'il en est, la défection d'athlètes n'est pas moins monnaie courante au pays. Et, bien que ce ne soit que du bout des lèvres, nombre d'acteurs du monde sportif reconnaissent que le Canada retire certains avantages d'une telle procédure.

VOIR PAGE A 10: MUSCLES

- La chronique de Jean Dion, page B 9
- Les Jeux du silence, page A 4

Les FrancoFolies de Spa

Se la «ukulele douce» à Spa

Urbain Desbois et Stefie Shock l'ont vite appris: l'adversité, au plus convivial des festivals d'Europe, ne résiste pas à la bonne volonté ambiante.

SYLVAIN CORMIER
ENVOYÉ DU DEVOIR

Spa — Urbain Desbois causait à la grosse plante devant laquelle on l'avait planté avec ses trois copains au resto Menthe à l'eau, le plus hors circuit des huit buvettes réquisitionnées pour la série Bars en folie de ces 8^{es} FrancoFolies de Spa. «Voici une chanson d'un auteur-compositeur-interprète peu connu qui en est réduit à faire les bars à Spa...» Quatre personnes ont ri de part et d'autre de la verte mangeuse de chanteurs québécois de passage. Ce qui était un bon ratio, l'auditoire entier de la terrasse ne dépassant pas la douzaine. Sans compter la plante. Urbain, dont l'extraordinaire vivacité d'esprit est un bel avantage lorsqu'il s'agit de ramener dans une galère d'occasion, a enchaîné avec l'opportune *Je ne suis pas seul*, puis avec *L'Usure*. Lancé à la cantonade une offre bidon de demandes spéciales, une dame a répondu illico: *Lindbergh!* Aussi sec, Urbain a expliqué que Charlebois avait déposé une injonction à son endroit, rapport à la possible

VOIR PAGE A 10: DOUCE

IDÉES

Il n'y a pas de politique autochtone au Canada



Réjoignons-nous de trouver la politique autochtone en déshérence. En effet, les autochtones du Canada développent aujourd'hui un espace institutionnel qui leur est propre, dans lequel il devient possible de prendre des décisions collectives et de les mettre en œuvre. C'est ce que nous explique Pierre-Gerlier Forest.

■ À lire en page A 9

INDEX

7	Annances.....	B 8	Idées.....	A 9
8	Avis publics... A 6	Jardins.....	B 10	
9	Bourse.....	B 7	Monde.....	A 7
10	Économie.....	B 1	Mots croisés..	A 6
11	Éditorial.....	A 8	Météo.....	A 6
12	Fonds.....	B 5	Sports.....	B 9



Des policiers antiémeutes passent devant un manifestant qui vient d'être tué de deux balles dans la tête par les carabinieri hier à Gènes.

Le G8 fait un mort

Les forces de l'ordre perdent le contrôle:
les affrontements tournent à la guérilla urbaine

AGENCE FRANCE-PRESSE, REUTERS
ET ASSOCIATED PRESS

Gènes — Les manifestations antimondialisation, autour du sommet des chefs d'État et de gouvernement du G8, ont tourné à la tragédie, hier à Gènes, avec la mort d'un jeune manifestant, tué, selon des témoignages, de deux balles dans la tête.

Le ministère de l'Intérieur à Rome a confirmé qu'un manifestant avait été tué tandis qu'un carabinieri et une autre manifestante ont été grièvement blessés au cours de la journée qui s'est par ailleurs soldée par une centaine de blessés, légèrement atteints pour la plupart, selon les services de secours à Gènes.

Au total, les forces de l'ordre ont procédé à une soixantaine d'arrestations au cours de la journée à la suite de ces incidents au cours desquels au moins 46 manifestants et 31 policiers ont été blessés. Il s'agit des premières violences enregistrées à Gènes après plusieurs jours de tension préalable à l'ouverture du sommet. Les policiers mobilisés pour éviter les débordements avaient aligné des conteneurs pour bloquer le passage des manifestants.

Le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, a trouvé la mort lors d'une charge policière, décrite par les témoins comme «extrêmement violente», pour éloigner les manifestants de la «zone rouge», le centre historique de la ville, où se réunissaient les

chefs d'État et de gouvernement du G8. Le manifestant est mort après avoir été touché à la tête par deux balles tirées par des carabinieri puis écrasé par un véhicule des forces de l'ordre, a annoncé un porte-parole de la police italienne.

Cet assaut policier a laissé derrière lui un chaos indescriptible et de nombreux blessés, aux alentours de la via Caffa, où le corps de la victime est longtemps resté gisant au sol, seulement recouvert d'un drap. La victime serait de nationalité italienne, selon différentes sources télévisées, sans confirmation officielle. Il s'agit du premier mort depuis le début des grandes contestations antimondialisation, fin 1999 à Seattle, lors d'une réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les forces de l'ordre, à plusieurs reprises pendant la journée, ont paru débordées par la foule. Mais elles sont parvenues à empêcher les manifestants qui se comptaient par dizaines de milliers de s'approcher des lieux du sommet, le Palais ducal, transformé en forteresse assiégée et défendu par 20 000 policiers et militaires.

Près de la gare de Brignole, un car de police a été immobilisé par les manifestants qui jetaient des pierres. Il a été saccagé et brûlé. En plusieurs endroits, la ville était recouverte de fumée noire

VOIR PAGE A 10: G8

■ Lire en page B 1: Les Grands s'engagent à relancer la croissance mondiale

Youssou N'Dour au Devoir

Le passeur

L'Afrique moderne, N'Dour s'en fait le porte-parole

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

Il a beau être devenu une star planétaire, le Sénégalais Youssou N'Dour continue de prouver sa loyauté à la face du monde. Tout comme les gens de Nuits d'Afrique, qui l'ont fait venir à Montréal pour le quinzième anniversaire de l'événement, N'Dour est d'une amabilité sans nom. L'entretien téléphonique prévu jeudi alors qu'il donnait un concert au Lincoln Center, à New York, avait raté. Les tests de sonorisation n'allaient pas rondement. Alors, il nous a accordé, une fois à Montréal, une entrevue en tête-à-tête. Tout juste avant de donner le concert montréalais de sa tournée mondiale, hier au Métropolis.

Il est dit de Youssou N'Dour qu'il mène deux carrières de front. Il serait plus juste de dire qu'elles se font multiples, les carrières de celui qui, en 1994, avait lancé avec Neneh Cherry une chanson qui allait devenir un hit mondial: *Seven Seconds*. Plusieurs vies musicales: il diffuse chaque année au Sénégal des cassettes de musique tradi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«On ne peut pas parler que de world music, de la forêt, du Kenya ou des animaux. Il faut sortir de cet exotisme jungle.»

tionnelle, de chants en langue wolof et de rythmes m'balax. Par ailleurs, ses racines, il les diffuse au gré d'un métissage pop écouté à l'échelle de la planète.

Les carnets de route de Youssou N'Dour le mènent à se poser aux quatre coins du monde mais il garde contact avec ses racines. Il continue de s'impliquer dans une association communautaire du quartier de Médina, à Dakar. Il ne renie pas la petite échelle, bien qu'il grimpe à celles qui mènent aux sphères élevées des organismes géants qui s'échinent à garder contact avec les misères du monde. Représentant auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, N'Dour est aussi le récent parrain de la fondation Écoliers du monde, qui milite pour la scolarisation dans les pays en développement. Ambassadeur de l'UNICEF, premier ambassadeur honoraire de la compagnie mondiale contre le travail des enfants, lancée par l'Organisation internationale du travail: les activités de N'Dour se chiffrent à la dizaine.

VOIR PAGE A 10: N'DOUR



REUTERS

En haut, un carabinieri tient une arme à la main à l'intérieur du véhicule alors que le jeune homme s'apprête à lui lancer un extincteur. En bas, le cadavre gît sous la voiture, comme si elle venait de rouler sur lui, apparemment en marche arrière.

11^È ÉDITION

FESTIVAL DE TROIS
au cœur des mots

Tous les lundis
du 30 juillet
au 27 août 2001

Les rendez-vous
littéraires de l'été

Billets en vente - Maison des Arts de Laval (450) 667-2040
et Réseau Admission au (514) 790-1245

Québec 22
LE DEVOIR
HANCY
LAVAL

• LES ACTUALITÉS •

La prestigieuse université américaine Johns Hopkins coupable de laxisme

La mort d'un cobaye humain relance la polémique sur les essais cliniques

FRANCIS TEMMAN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La prestigieuse université américaine Johns Hopkins va devoir suspendre tous ses essais cliniques humains financés par des fonds fédéraux, après le décès d'un cobaye humain, dans une affaire qui met tragiquement en relief le laxisme parfois de la médecine expérimentale.

Le Bureau fédéral de protection en matière de recherches humaines (OHRP) estime que l'université Johns Hopkins a violé à 24 reprises la réglementation sur les essais cliniques sur l'homme et lui a ordonné de les suspendre jusqu'à nouvel avis.

Cette mesure intervient après la mort d'une jeune femme en parfaite santé, Ellen Roche, qui participait à un essai clinique d'un médicament expérimental contre l'asthme, l'hexamethonium.

Pour la somme de 365 \$, cette jeune laborantine de 24 ans avait accepté d'inhaler ce médicament, qui exerce un effet constricteur sur les voies pulmonaires. Deux jours après la pre-

mière prise, le 7 mai, elle fut victime d'insuffisance respiratoire aiguë. Aussitôt hospitalisée, elle succomba après trois semaines d'agonie, le 2 juin.

La nouvelle ne fut rendue publique que deux semaines plus tard par l'université, dont c'est le premier décès d'un cobaye humain depuis 1986.

Produit non approuvé

Dans son rapport, l'OHRP met tout particulièrement en cause le médecin immunologiste, le Dr Alkis Togias, qui supervisait l'essai clinique: utilisation d'un produit non approuvé chez l'humain; oubli de noter les effets secondaires constatés chez un autre patient; modification du protocole expérimental sans en référer à ses supérieurs; manquement à consulter des études scientifiques mentionnant l'effet toxique de l'hexamethonium sur les poumons.

De plus, les volontaires participant à l'essai n'avaient pas été pleinement informés des risques encourus, ni du fait que l'Agence fédérale de contrôle des médicaments (FDA) considérait la prise

par inhalation de l'hexamethonium comme une procédure expérimentale. L'université elle-même est sévèrement épinglée pour sa négligence dans la supervision des expériences humaines.

Basée à Baltimore, au Maryland, Johns Hopkins est pourtant l'une des toutes premières institutions de recherche aux États-Unis.

Elle arrive en tête pour le montant des recherches médicales financées par des fonds publics des Instituts nationaux de la santé (NIH), avec l'octroi l'an dernier de 419 millions de dollars de subventions, dont 277,5 millions consacrés à la recherche sur l'homme.

Responsable

L'université a endossé «l'entière responsabilité» de ce décès et indiqué qu'elle allait accélérer la mise en place de mesures correctrices. Ses responsables se sont néanmoins vivement élevés contre la suspension forcée des essais cliniques en cours.

Cette mesure, affirment-ils, est «précipitée, paralytante, inutile et injustifiée [...]». Elle a été prise avec le plus haut dédain pour la santé et

peut-être même la vie des patients», dont certains, très malades, sont actuellement soumis à des traitements expérimentaux.

«Même une interruption temporaire d'essais cliniques thérapeutiques, comme ceux par exemple impliquant des malades du cancer, pourrait se révéler désastreuse», mettent-ils en garde.

L'université paie à les conséquences de ses errements, note le Dr Sanford Chodosh, président de l'association Public Responsibility in Medicine and Research, qui estime la sanction justifiée.

«Des accidents, ça arrive mais, si la moitié des conclusions du rapport d'enquête est vraie, alors c'est effrayant», affirme-t-il à l'AFP. Les chercheurs «n'ont pas respecté les règles du jeu. Ils sont totalement sortis du cadre réglementaire».

Pour Ruth Falden, directeur de l'Institut de bio-éthique Phoebe Berman à Johns Hopkins, cette affaire risque d'ébranler la confiance du public dans la recherche biomédicale. «Je crains que beaucoup de gens actuellement enrôlés dans des essais cliniques ou des recherches humaines commencent à paniquer.»



Décès de Maurice de Bèvere, dit «Morris»

Lucky Luke est vraiment un « pauvre cow-boy solitaire »

SERGE HENOQUE
ASSOCIATED PRESS

Paris — Lucky Luke est bien, cette fois, un « pauvre cow-boy solitaire ». Son créateur, le dessinateur belge Maurice de Bèvere, dit «Morris», est mort lundi à son domicile de Bruxelles, à l'âge de 77 ans, des suites d'une embolie pulmonaire.

La nouvelle du décès n'a été connue qu'hier, auprès de son éditeur Dargaud.

Né le 1^{er} décembre 1923 à Courtrai, en Belgique, Morris était un des grands noms de la bande dessinée. Il a commencé sa carrière à 20 ans par l'animation à la CBA, un studio belge de dessins animés où il occupait la fonction d'encreur. À la fermeture du studio, il rejoint Franquin, Will et Jijé, futures figures de proue du 9^e art, avec lesquels il façonne des illustrations et forme la «bande des quatre».

Morris se lance en solo en 1945, réalisant de nombreux dessins et couvertures pour les journaux *Moustique* et *Het Laaste Nieuws*, en langue flamande. Et c'est en 1946 qu'il crée le personnage de Lucky Luke.

La première aventure du cow-boy solitaire et redresseur de torts, *Arizona 1880*, paraît dans *l'Almanach Spirou* 1947. Elle sera suivie de *La Mine d'or de Dig Digger*, publiée dans l'hebdomadaire *Spirou*.

De 1948 à 1955, Morris sillonne les États-Unis avec ses amis André Franquin et Joseph Gillain (Jijé). A New York, il rencontre René Goscinny, qu'il s'adjoint comme scénariste. Ils collaboreront jusqu'à la disparition de ce dernier, en 1977. Morris fait aussi la connaissance aux États-Unis de Jack Davis et Harvey Kurtzman, spécialistes de la bédé parodique qui influenceront ses prochains albums.

Il connaît la consécration en 1955, à son retour en Europe. Il écrit tous les six mois un album de Lucky Luke, avec son complice Goscinny, crée pour le journal *Spirou* la série *Des rails sur la prairie*.

Lucky Luke et sa fidèle monture, le cheval Jolly Jumper, lui ont apporté la gloire, mais Morris ne s'arrête pas en si bon chemin. Il enrichit les aventures de son cow-boy de nombreux personnages fétiches, qui passeront eux aussi à la postérité: Rantanplan, «le chien le plus stupide de l'Ouest», les frères Dalton, avec par ordre croissant de taille Joe, William, Jack et Averell — aussi bête que goinfre.

Pour l'anecdote, les Dalton sont

apparus après l'album *Hors la loi*, dans lequel Lucky Luke faisait disparaître quatre bandits, méchants mais amusants. Dépités, les lecteurs avaient écrit pour réclamer leur réapparition. Morris leur a alors inventé quatre cousins, les frères Dalton.

Grand connaisseur de l'Amérique, Morris faisait aussi entrer dans ses albums de véritables figures de l'histoire du Far West, comme Calamity Jane, Billy the Kid ou Jesse James. À la fin de chaque album, Lucky Luke s'en allait sur fond de soleil couchant, en chantant «I'm a poor lonesome cowboy far away from home» (Je suis un pauvre cow-boy solitaire, bien loin de chez moi).

Quatre-vingt-sept albums

Il existe à ce jour 87 albums des aventures de Lucky Luke, traduits en plusieurs dizaines de langues et tirés à quelque 250 millions d'exemplaires à travers le monde, dont aux États-Unis. Ou, pour satisfaire aux exigences de la législation antitabac, Lucky Luke a abandonné en 1971 son éternel mégot de cigarette pour mâcher une brindille...

Parmi les albums figurent notamment *Des rails sur la prairie*, *Les Cousins Dalton*, *L'Évasion des Dalton*, *Sur la piste des Dalton*, *L'ombre des derricks*, *Billy the Kid*, *Des barbelés sur la prairie*, *Calamity Jane*, *La Diligence*, *Jesse James*, *Ma Dalton*, *La Ballade des Dalton*, *Daisy Town* ou *Les Rivaux de Painful Gulch*. En 1993, le Centre national de la bande dessinée et le Salon international de la bédé d'Angoulême a consacré à Morris une importante rétrospective. Le dernier album, *L'Artiste peintre*, a été publié en mars 2001 chez Lucky Comics, pour le compte des Éditions Dargaud.

Lucky Luke, «l'homme qui tire plus vite que son ombre», a fait sa première apparition au cinéma en 1971 dans *Daisy Town*, avec la complicité de Morris, René Goscinny et Pierre Tchernia. D'autres longs métrages ont suivi: *La Ballade des Dalton* en 1978 et *Les Dalton en cavale* en 1983. Il y aura même une adaptation avec l'acteur Terence Hill.

Des dessins animés ont également mis en scène le cow-boy solitaire pour la télévision: une série de 26 épisodes en 1984 et une autre en 1991. Une nouvelle série, de 52 épisodes, est actuellement en cours. Morris suivait avec attention jusqu'à ces dernières semaines la réalisation de ces *Nouvelles aventures de Lucky Luke*, dont la diffusion est prévue à la rentrée prochaine sur France-2 et France-3.

Le Québec et l'Ontario, principales «poubelles écologiques» des États-Unis

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Québec est l'une des deux destinations principales des déchets polluants produits aux États-Unis et expédiés au Canada, révèle un rapport rédigé par un organisme chargé de surveiller les performances environnementales des pays signataires de l'ALENA.

Après l'Ontario, c'est au Québec que se retrouvent en plus grand nombre les substances américaines qui traversent la frontière. Mais

contrairement à la province de l'Ontario qui expédie chez ses voisins américains presque autant de déchets qu'elle en reçoit, le Québec reçoit beaucoup mais envoie peu.

En 1998, plus de 13 millions de kilos de déchets américains aboutissaient au Québec. Près de quatre millions de kilos de déchets parcouraient le chemin inverse.

Les substances chimiques, qui proviennent principalement des États du Delaware, de New York et de Pennsylvanie, sont expédiées au Québec pour fins de recyclage, traitement ou élimination. L'étude fait une large place aux

transferts de substances chimiques entre industries. Le rapport de la Commission de coopération environnementale (CCE) note d'ailleurs que la tendance est à la hausse chez les transferts pour traitement et élimination. «Les augmentations observées dans les rejets hors site et dans les transferts à d'autres établissements sont préoccupantes», souligne Janine Ferret, directrice exécutive de la CCE.

La CCE a été créée dans le cadre du traité de libre-échange des Amériques afin de veiller à la santé environnementale du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Un temple, des statues et des fresques assyriens découverts en Irak

Nimrud, Irak (AFP) — Les vestiges d'un temple, des statues et des fresques datant du roi assyrien Assurnazirpal II (884-860 avant J.-C.) ont été récemment trouvés dans le nord de l'Irak, ce qui constitue l'une des plus importantes découvertes archéologiques des dernières années.

Des dizaines d'archéologues irakiens travaillent d'arrache-pied depuis près de cinq mois sur un site de Nimrud, ville de la province de Ninive, à mettre totalement au jour deux énormes sculptures représentant des lions ailés, les vestiges d'un temple, des fresques

et des bas-reliefs. Le temple assyrien fut voué à Ishtar, la déesse de l'amour et de la guerre dans la civilisation assyrienne, a expliqué à l'AFP le directeur du département d'archéologie et du patrimoine, Jaber Khalil Ibrahim.

Les vestiges d'un édifice pyramidal, sur lequel on pouvait voir des textes en caractères cunéiformes (langue des Assyriens), ont également été découverts.

Pour donner une idée de l'importance de cette découverte, M. Ibrahim a souligné que «c'est la deuxième fois depuis 150 ans que des statues de lions ailés sont découvertes

sur ce même site archéologique. Deux statues identiques ont été découvertes lors d'une mission d'archéologues britanniques en 1850», a ajouté M. Ibrahim, en précisant que «une des statues est exposée actuellement dans un musée de Mossoul et l'autre en Grande-Bretagne».

«D'imposantes statues représentant des taureaux ailés sont généralement découvertes sur ce site, mais il est assez rare d'y trouver des sculptures de lions ailés», a-t-il poursuivi. Le responsable irakien a indiqué que les rois et dignitaires assyriens avaient l'habitude de poser des statues de taureaux ailés à

l'entrée de leurs palais et temples.

Pour sa part, le directeur de la mission d'archéologues à Nimrud, Mozahem Mahmoud Hussein, a indiqué que les sculptures de lions ailés sont de quelque cinq mètres de hauteur.

«La partie inférieure des sculptures est relativement en bon état, mais leurs têtes sont endommagées en raison de l'érosion», a indiqué l'archéologue irakien.

Il a affirmé que des inscriptions cunéiformes sur la base des statues prouvent qu'elles ont été sculptées à l'époque du roi Assurnazirpal II.

Vente jusqu'à 60% sur tout

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Grande sélection de complets italiens

399\$ et plus

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Louis-Guy Lemieux
André-Philippe Côté
Nouvelle-France
La grande aventure

116 pages, broché, 19,95\$

Sous la plume de Louis-Guy Lemieux les personnages de la Nouvelle-France acquièrent des traits pleins de vitalité et de santé. Chaque texte est bien documenté, le ton est personnel, le style toujours alerte. Délice suprême, les dessins d'André-Philippe Côté accompagnent les textes.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

EN BREF

75 millions pour le Saguenay

(Le Devoir) — Québec reçoit 75 millions supplémentaires du fédéral pour les inondations au Saguenay en 1996. Il s'agit de la quatrième avance de fonds octroyée par Ottawa, portant ainsi sa contribution à 245 millions. L'argent est consenti en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFCC), a tenu à rappeler Ottawa. «L'octroi de cette somme supplémentaire est un bel exemple de collaboration entre les différents paliers de gouvernement afin d'aider les Canadiens dans le besoin», a dit André Harvey, député de Chicoutimi-Le Fjord. Les sommes versées dans le cadre des AFCC sont calculées en fonction de l'ampleur du sinistre et de données sur la population de la province.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PERSPECTIVES

Gouvernance d'Ottawa

Barrage de routes. Oka, prise deux. Les autochtones semblaient prêts à déterrer la hache de guerre, cette semaine à Halifax, où se déroulait leur assemblée annuelle. Au cœur du problème: le projet du gouvernement fédéral de revoir en profondeur la Loi sur les Indiens. En toile de fond: une contestation larvée du leadership, que Matthew Coon-Come se devait d'étouffer.

S'il peut être accusé d'une chose, le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, c'est de n'avoir jamais très clairement exprimé son intention. Gouvernance. Le mot sonne creux. Revoir les pratiques administratives dans les communautés autochtones, repenser leur système électoral, améliorer la reddition des comptes: sans préciser davantage sa pensée, M. Nault dit vouloir accroître l'imputabilité des gouvernements des Premières Nations.

C'est quand on parle à ses conseillers que les choses s'éclaircissent un peu. En fait, c'est la vieille Loi sur les Indiens qu'on veut modifier. Écrite en 1876 et à peine modifiée depuis, la loi a instauré un régime de tutelle. Les autochtones sont la responsabilité du père blanc fédéral, qui sait mieux, qui sait tout. Ce qu'on désire à Ottawa, c'est renverser ce rapport d'autorité. On veut que les quelque 600 conseils de bande autochtones

rendent des comptes non plus au fédéral qui leur verse l'argent (environ 4,9 milliards de dollars par année), mais à leurs commettants.

Certains y lisent le moyen trouvé par Ottawa pour mettre les conseils de bande au pas. Certains chefs de bande ont reçu jusqu'à 250 000 \$ en salaire annuel et honoraires, démontrent les chiffres du ministère. Et le déficit annuel de toutes les bandes a triplé en sept ans, pour atteindre 422 millions en 1999-2000.

Dans les coulisses fédérales, on assure pourtant qu'il n'en est rien. «Ils ne devraient pas avoir peur de nous. Si vraiment le gouvernement voulait mettre son nez dans leurs affaires, la Loi sur les Indiens qu'il a présentement lui permet de le faire.» En d'autres mots, pas besoin de changer la loi pour réclamer des comptes. Le ministre a d'ailleurs annoncé qu'il rendrait publiques à compter de l'année prochaine toutes les dépenses des communautés autochtones.

Finalement, c'est peut-être des citoyens autochtones eux-mêmes qu'on a le plus peur. «On veut passer à une situation où les pouvoirs seront entre les mains des chefs et de leurs citoyens. À ce moment-là, les citoyens auront le pouvoir de demander à leurs chefs de s'expliquer. Peut-être que ça, ça leur fait peur.»

En effet, les chefs autochtones dénoncent le processus de consultation choisi par Ottawa. On consulte directement les autochtones sans passer par les conseils de bande, ce qu'on perçoit comme une répudiation de leur autorité. Réunis à Halifax, ils ont d'ailleurs rejeté le processus et donné au ministre 30 jours pour proposer une approche conjointe qui les inclurait.

On veut aussi et surtout élargir le sujet des consultations. La gouvernance n'est pas une priorité, répètent les chefs. Il faut surtout parler de logement salubre, d'eau potable, de santé, d'éducation et de développement économique.

Faisant allusion aux événements d'Oka, le grand chef Matthew Coon-Come a même averti Ottawa qu'il n'aurait pas peur de bloquer des routes s'il le fallait. La crise contre laquelle il met le gouvernement en garde n'aura probablement pas lieu. Par contre, l'épouvantail aura servi les besoins du leader. Un an après avoir été élu à la tête de l'Assemblée des Premières Nations (APN), M. Coon-Come était contesté. La rumeur voulait qu'une motion de non-confiance soit déposée à Halifax. Ce ne fut pas le cas, mais M. Coon-Come a lancé un appel sans équivoque à la solidarité pour faire face à l'ennemi. Rien de tel que d'annoncer une guerre pour rallier les troupes.

Même à Ottawa, on n'a pas pris la menace au sérieux. On se disait au contraire content de l'ouverture affichée aux consultations, qui tranche, dit-on, avec le boycottage que proposait l'APN il y a deux mois à peine.

Mais reste que les réticences des autochtones trouvent un écho dans les rangs libéraux. L'imputabilité n'apparaît pas à l'ordre du jour des autochtones ni à celui du gouvernement, aime rappeler l'APN en citant le discours du Trône, qui s'intéressait surtout aux conditions de vie déplorables prévalant dans les réserves. Et au moins deux députés libéraux, dont le président du caucus sur les affaires sociales, John Godfrey, ont dit publiquement jeudi qu'ils voudraient voir plus que cet obscur concept de gouvernance comme initiative. Ils ont promis de poser des questions lors de la réunion du caucus d'avant la rentrée, dans un mois. Et si tout se réglait au prochain remaniement ministériel?

Rentrez au bercail, répète Day

PRESSE CANADIENNE

Charlottetown — Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a de nouveau hier invité les 12 députés dissidents de l'Alliance canadienne à rentrer au bercail.

Rappelons que ces derniers ont annoncé hier avoir décidé de former un caucus parlementaire, le «caucus démocratique représentatif». Cela ouvre la voie à une reconnaissance officielle en Chambre car il comptera le minimum requis de 12 députés. Le caucus sera en place jusqu'à ce que la question du leadership soit résolue. En entrevue ce matin, à Charlottetown, M. Day a déploré que ces dissidents aient été influencés par des lobbyistes convaincus que le schisme à l'Alliance était nécessaire. Les dissidents se pencheront néanmoins, selon ce qu'ils ont dit hier, sur la possibilité de réintégrer l'Alliance. Mais le député dissident Brian Fitzpatrick a déjà choisi, lui, de réintégrer l'Alliance.

Vaillancourt surfe sur l'opposition

Philippe Garceau et Daniel Lefebvre ne s'entendent toujours pas

Un maire sortant maintes fois contesté qui surfe sur l'exceptionnelle croissance économique que connaît sa ville. Deux chefs d'opposition qui s'accusent mutuellement de diviser le vote et qui en appellent chacun à une sainte alliance. Rappel d'un proche passé montréalais? Non. Portrait de la campagne électorale à Laval, qui semble en voie de suivre un autre chemin.

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Difficile de ne pas faire de parallèle entre les campagnes électorales lavalloise et montréalaise tellement certaines ressemblances sont frappantes. Mais contrairement à l'exemple montréalais, les deux principaux partis d'opposition n'ont jamais semblé plus éloignés d'une entente que maintenant: les accusations de mauvaise foi, et même de trahison, fusent de toutes parts.

Les similitudes avec la situation qui prévalait à Montréal quelques jours avant l'annonce de la fusion de l'Union de l'île de Montréal et du RCM sont pourtant grandes. Il y a le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, dans le rôle du maire de Montréal, Pierre Bourque, à qui l'on a souvent reproché le manque de transparence et une trop grande intimité avec les promoteurs, et qui semble voguer tranquillement vers une réélection. Il y a Philippe Garceau, chef de l'Équipe Garceau, dans le rôle de l'opposant Gerald Tremblay, qui se croit capable de gagner seul et qui réclame des autres forces d'opposition un ralliement inconditionnel sous sa bannière. Il y a enfin Daniel Lefebvre, chef du parti Élan/Équipe Daniel Lefebvre, dans le rôle de Michel Prescott, qui se dit prêt à se rallier à

condition qu'une véritable investiture, sur le mode par exemple des primaires américaines, décide du chef.

Arrivé deuxième avec 30 % du vote aux dernières élections à la mairie en 1997 contre 41 % pour Gilles Vaillancourt, Daniel Lefebvre voit mal pourquoi il devrait faire plus d'efforts pour trouver un terrain d'entente avec Philippe Garceau. Tout en se disant favorable à une course à l'investiture démocratique, il rappelle les résultats d'un sondage Léger Marketing, commandé par son parti en mai, qui lui accordait 25 % d'appui contre 47 % pour Gilles Vaillancourt et 10 % pour Philippe Garceau. «On va garder la porte ouverte, mais je n'y peux rien si Philippe Garceau s'entête à vouloir foncer dans le mur. Ce sont les électeurs qui feront la fusion de l'opposition en votant pour le candidat qui a le plus de chance de battre Gilles Vaillancourt.»

Selon Philippe Garceau, Daniel Lefebvre a eu sa chance en 1997 et l'a perdue. Depuis ce temps, c'est lui, en tant que conseiller du district d'Auteuil et chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de ville, qui représente l'opposition unie. Créé en 1999, son parti regroupe en effet quatre des cinq conseillers municipaux d'opposition, dont deux anciens membres du parti de Daniel Lefebvre. «M. Lefebvre ne mérite pas une course à l'investiture, estime-t-il. On peut très bien gagner sans lui. Il ne vient que brouiller les cartes après trois ans et demi

d'absence. Il cherche aujourd'hui à nous faire porter l'odieux de la division, mais personne n'est dupe. Je crois que les doutes de plusieurs Lavallois se confirment et que l'on se rend compte que son seul but est d'aider Gilles Vaillancourt.»

Comme on l'avait vu à Montréal, ce conflit semble tenir beaucoup plus d'un combat de chefs que de divergences fondamentales dans les programmes politiques. Pour le parti Élan/Équipe Daniel Lefebvre, qui prétend avoir près de 5000 membres, on dit vouloir offrir une solution de remplacement au «Laval béton» de Gilles Vaillancourt en protégeant l'environnement et en plaçant la qualité de vie des citoyens au-dessus du seul développement d'autoroutes et de centres commerciaux. Du côté de l'Équipe Garceau, qui dit compter 3000 membres, on promet de créer des comités de quartier pour être mieux à l'écoute des citoyens, d'instituer une commission permanente d'urbanisme pour mettre un peu d'ordre dans le développement immobilier et de rendre plus transparente l'administration municipale.

Pendant ce temps, au Parti du ralliement officiel (PRO) des Lavallois de Gilles Vaillancourt, on se réjouit pour ne pas déjà crier victoire. «Ça va très bien, résume Caroline Couillard, porte-parole du maire, qui brigue un quatrième mandat et compte présentement 16 conseillers à l'Hôtel de ville. Des investissements totaux d'un milliard et la création de 5500 emplois l'an dernier, un taux de chômage de 5,5 % et la récente annonce, par le gouvernement du Québec, du lancement d'une Cité de la biotechnologie et de la santé humaine sont autant de raisons, estime-t-on, pour la population, d'être satisfaite de l'administration sortante. «Ça va très bien», répète simplement Caroline Couillard.

Plus de pesticides dans les cours d'école de Laval

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

À l'heure où les municipalités de Montréal et Laval songent à contrôler plus sévèrement l'usage de pesticides, on en fait l'épandage dans les cours d'école de Laval. Du moins, c'était le cas jusqu'à cette semaine car la commission scolaire a décidé de suspendre l'usage de produits chimiques pour une période indéterminée.

Marie-Hélène Goulet, résidente de Laval, a réussi à faire cesser l'épandage de pesticides sur les terrains des écoles de cette ville. Lundi dernier, une équipe d'entretien a utilisé du Round-

Up, un herbicide chimique, pour venir à bout des mauvaises herbes qui prospèrent le long de la clôture qui sépare sa cour de celle de l'école. Elle n'a pas apprécié le fait que sa plate-bande ait pu être vaporisée de ce produit chimique et trouvait inquiétant qu'un herbicide soit utilisé sur un terrain fréquenté, même l'été, par des enfants, d'autant plus qu'aucune affiche n'avait été placée à l'endroit traité.

La plainte qu'elle a déposée à la Commission scolaire de Laval a incité le responsable de l'entretien à ordonner l'interruption des opérations d'arrosage sur son territoire. «Je veux avoir confirmation que le produit n'est pas cancérigène et qu'il n'est pas dangereux. Si jamais

on prouve qu'il n'y a pas de problème, on va recommencer, mais si on démontre que ça cause des problèmes de santé, on va revoir la décision», déclare Victor Beauchemin, responsable du dossier. Il précise que l'usage des pesticides n'était réservé qu'aux bordures de terrain où il est difficile de tailler les mauvaises herbes qui prolifèrent à travers le grillage des clôtures. La suspension vaut jusqu'au 20 août, mais M. Beauchemin croit qu'on mettra une croix sur les pesticides pour le reste de l'année. Le travail sera complété à la main.

La Ville de Laval prépare un règlement sur le contrôle des pesticides, Montréal y songe et Toronto a adopté le sien plus tôt cette semaine. Sylvie

Thorn, biologiste et porte-parole de la Coalition pour les alternatives aux pesticides, a hâte de voir ces promesses se concrétiser. Selon elle, ce sont les mentalités qu'il faut changer pour inciter les gens à accepter «la biodiversité dans leur pelouse», soit, en d'autres mots, consentir à une cohabitation des graminées (la mauvaise herbe) et du gazon. Le groupe a une série de stratégies à proposer aux citoyens qui devront éventuellement composer sans l'arsenal chimique. Le pissenlit, par exemple, aime bien les sols pauvres et acides. En enrichissant le sol, l'herbe prendra progressivement sa place. Le gluten de maïs empêche la germination de nouvelles pousses.



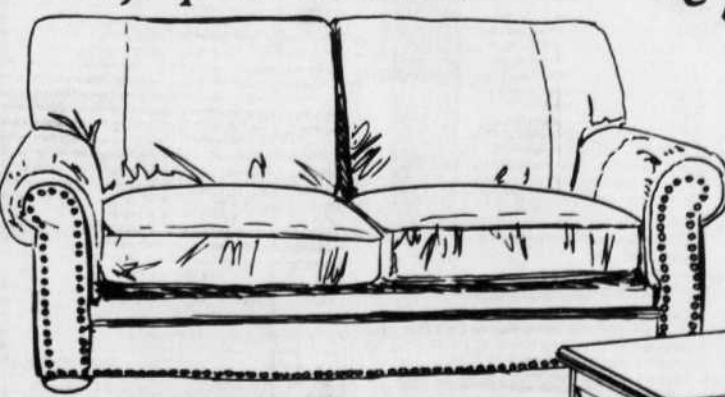
Joignez-vous à la tradition estivale Patrimoine et venez profiter de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers démonstrateurs sélectionnés

JUSQU'À 40%

sur nos mobiliers démonstrateurs sélectionnés

De plus, Patrimoine vous offre 15% de rabais sur toute commande de meubles de bois et de mobiliers rembourrés de sa collection régulière et ce, jusqu'au 11 août 2001

15% DE RABAIS sur commande de meubles



MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

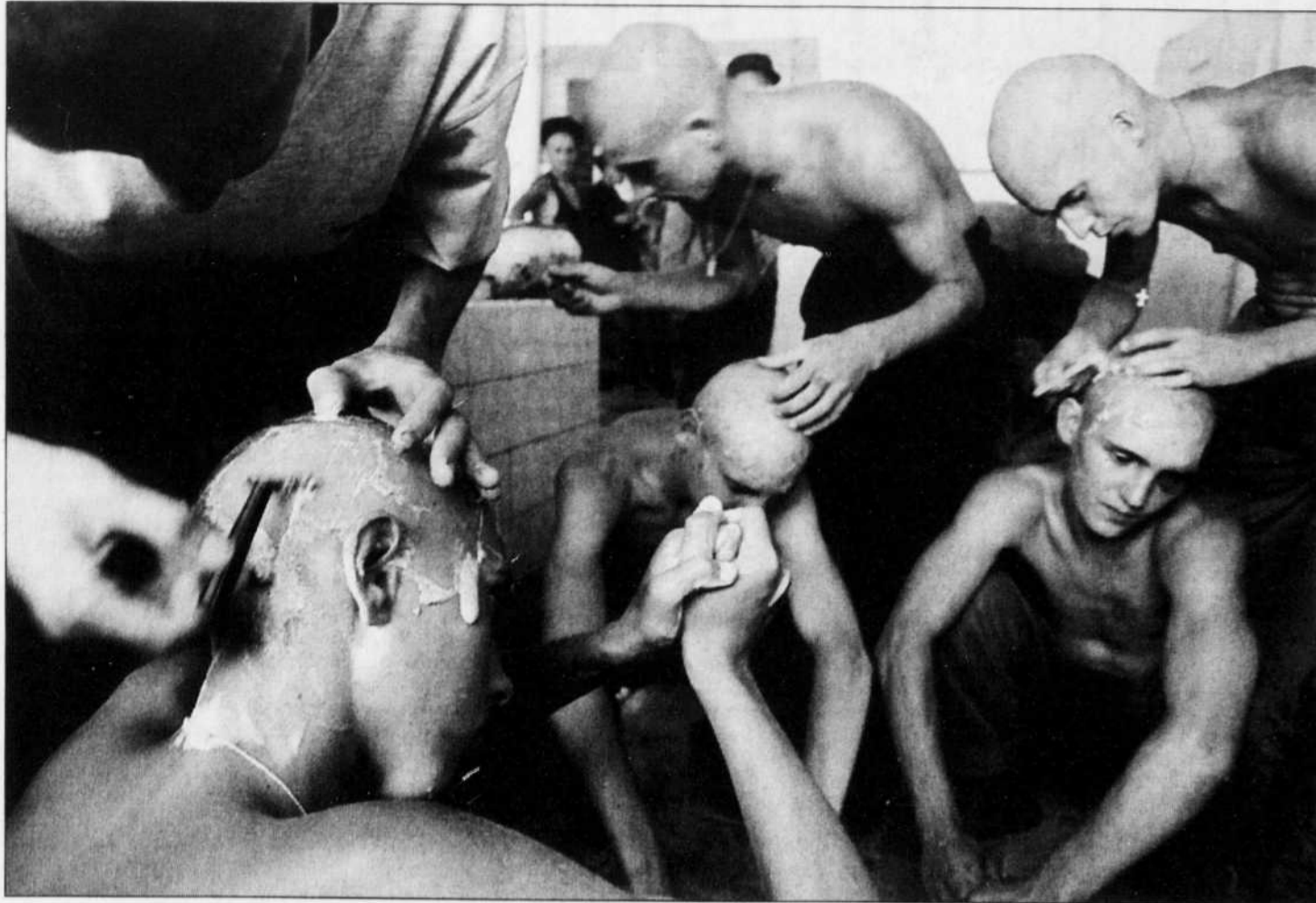
3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

450.687.6867

Veillez noter que la salle de montre est fermée tous les dimanches de l'été

LES ACTUALITÉS

Propre, propre, propre



ANDREI RUDAKOV REUTERS

TÂCHE RASOIR s'il en est une, mais tâche obligatoire, de jeunes prisonniers russes se livrent à leur séance quotidienne de rasage. Ils sont 278 adolescents de 14 à 18 ans à demeurer dans le camp de redressement de Leninsk-Kuznetski, dans la région sibérienne de Kemerovo.

Les Jeux du silence

Les médias français n'ont rien à dire

ISABELLE RODRIGUE PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les organisateurs des Jeux de la Francophonie d'Ottawa-Hull ont beau répéter qu'au moins un millier de journalistes ont demandé leur accréditation pour l'événement, les médias français n'y sont pas.

En fait, quatre journalistes de la France sont dans la capitale fédérale pour y suivre les compétitions sportives et culturelles. Sophie Greuil, pigiste pour l'agence Reuters, est l'une de ceux-là.

Outre cette dernière, qui produit aussi certains articles pour un quotidien de Marseille et un journal de l'Alsace, on compte à Ottawa et à Hull des représentants de l'Agence France-Presse et de RFI.

Dans les versions Internet de médias français, pas un mot sur les Jeux de la Francophonie. Même L'Équipe, le quotidien de l'Hexagone dédié uniquement aux sports, ne fait aucune place aux résultats des compétitions sportives.

Pour avoir un aperçu des performances de leur délégation, les Français doivent se rabattre sur

les sites des fédérations sportives nationales.

Sophie Greuil avoue sans détour que la couverture des Jeux de la Francophonie dans les médias français est le miroir de l'intérêt que porte la population à cet événement.

«Aujourd'hui, arrêtez vingt personnes sur les Champs-Élysées et demandez-leur ce que sont les Jeux de la Francophonie. Sauf quelques-uns, la plupart ne le savent pas», affirme Mme Greuil. Elle souligne qu'en 1994, lorsque Paris a accueilli les Jeux, les «stades étaient pratiquement vides».

La présence internationale des Jeux dans les médias s'étend jusqu'en Afrique et en Asie. Une quinzaine de journalistes de ces deux continents ont eu droit à un stage offert par la Conférence des ministres de la Jeunesse et du Sport des pays d'expression française (CONFEJES), qui leur permet d'informer au jour le jour leurs compatriotes de ce qui se passe aux Jeux de la Francophonie.

Quant à savoir d'où exactement proviennent ces 1000 journalistes présents aux Jeux, le comité organisateur affirme ne pas pouvoir donner de détails. Le logiciel informatique qui gère les accréditations ne permettrait pas de dresser des listes selon le pays d'origine avant la fin de l'événement.



Manifestations contre les OGM

Les Loblaws de 21 villes canadiennes sont ciblés dans la campagne de sensibilisation contre les organismes génétiquement modifiés

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Des manifestants s'installent devant des magasins Loblaws dans 21 villes canadiennes, aujourd'hui, afin de renseigner la population sur les aliments génétiquement modifiés et d'inciter le géant de l'alimentation à appuyer l'étiquetage de ces produits.

Le Conseil des Canadiens, qui a pris cette initiative, explique que tous les consommateurs ont le droit d'être renseignés sur les produits qu'ils mangent et qu'ils doivent avoir la possibilité d'éviter cer-

tains ingrédients. Le groupe de pression distribuera des dépliants dans lesquels il réclame des analyses plus poussées, afin de s'assurer que l'intégration de nouveaux gènes dans les aliments ne créera pas des toxines ou des allergies susceptibles de faire du tort aux humains.

Il demande aux consommateurs de faire pression sur leur député afin qu'il appuie un projet de loi visant à obtenir l'étiquetage obligatoire des produits génétiquement modifiés.

La première lecture du projet de

loi, qui émane d'un député, a eu lieu en février, et le vote est prévu en septembre. Il a été déposé par le député libéral Charles Caccia, de Toronto, qui préside le comité des Communes sur l'environnement et le développement durable.

«Ce n'est qu'une question de temps avant que le gouvernement tienne compte de l'opinion publique et rende obligatoire l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, et nous allons continuer à exercer des pressions», a déclaré Nadege Adam, qui fait campagne pour la protection de la santé au Conseil des Canadiens.

Loblaws a refusé d'identifier certains produits comme étant non génétiquement modifiés tant que des normes et des directives scientifiques reconnues ne seront pas prévues à ce sujet.

Geoff Wilson, vice-président chez Loblaws, a indiqué que la direction de l'entreprise n'avait aucun commentaire à faire au sujet des manifestations. Elle entend toutefois s'assurer que celles-ci auront lieu sur une propriété publique, et qu'elles n'empêcheront pas les consommateurs de faire leurs achats.

Feu vert à l'exécution d'un Mexicain dans l'Oklahoma

Oklahoma City (AP) — Ignorant l'appel lancé par le président mexicain Vicente Fox, le gouverneur de l'État de l'Oklahoma, Frank Keating, a refusé hier d'accorder sa clémence à un ressortissant mexicain Gerardo Valdez, condamné à mort pour meurtre.

Le gouverneur a fait savoir que le procureur général Drew Edmondson pouvait désormais demander que soit fixée une nouvelle date pour l'exécution par injection de Gerardo Valdez, qui avait été condamné pour le meurtre

par balles de Juan Barron en 1989. Le gouverneur de l'Oklahoma avait reporté l'exécution, initialement prévue le 19 juin pour déterminer si les autorités de l'État avaient violé le droit international en n'autorisant pas Gerardo Valdez à contacter le consulat mexicain après son arrestation pour le meurtre de Juan Barron.

Les autorités mexicaines avaient rappelé que la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires stipule que tout étranger arrêté doit avoir accès au consulat de son pays.

Elles arguaient par ailleurs que le gouvernement mexicain aurait dû avoir la possibilité de représenter Valdez lors de son procès, affirmant que cela aurait pu lui éviter d'être condamné à la peine capitale. Le gouverneur de l'Oklahoma, fervent partisan de la peine de mort, dit que Gerardo Valdez n'a jamais nié le meurtre. Keating souligne enfin qu'«il n'a jamais été contesté» que M. Valdez avait commis le meurtre en raison du «dégout» qu'il éprouvait pour l'homosexualité de sa victime.

Le cybersexe sous la loupe des chercheurs

REUTERS

San Francisco — Les amateurs de cybersexe passent en moyenne trois heures par mois sur les sites Internet «sexuellement explicites» et les hommes se connectent deux fois plus longtemps que les femmes, révèle une étude menée conjointement par MSNBC et le Marital and Sexuality Centre.

«Les hommes et les femmes semblent faire un usage différent d'Internet en ce qui concerne le sexe», observe le Dr Al Cooper, du centre californien. «Si les hommes recherchent plutôt la stimulation, les femmes semblent attirées par l'éducation», a-t-il souligné lors d'un entretien. En même temps qu'elle établit une durée moyenne de connexion sur des sites de cybersexe (de 3,2 heures par semaine pour les hommes et de 1,85 heure pour les femmes), l'étude estime que seuls 9 % des personnes consultées connaissent des problèmes de compulsion liés au sexe en ligne.

La durée de connexion moyenne de trois heures pour les hommes est inférieure aux prévisions de certains experts, a noté Cooper. L'équipe du Dr Cooper s'est intéressée au monde du sexe en ligne en étudiant l'usage que les Américains font des sites pornographiques, des salons de discussion en direct

(chat rooms), des groupes d'entraide ou plates-formes d'information en ligne sur la base d'un questionnaire proposé sur MSNBC.

Selon les résultats de l'étude, 20 % des internautes américains consultent des sites «sexuellement explicites». Le sexe a été l'un des principaux moteurs du développement d'Internet, a commenté le Dr Cooper. Le sondage réalisé en ligne par MSNBC a permis de recueillir 38 000 réponses exploitables, dont 85 % d'hommes et 80 % émanant de personnes qui se disent hétérosexuelles.

Les résultats de cette étude font écho à des recherches antérieures ayant montré que, pour la majeure partie d'entre eux, les internautes parviennent à maîtriser la tentation et restent peu dépendants de ce type de site.

«Pour la plupart, la sexualité en ligne n'est pas un problème, mais pour certains, cela peut signifier de gros problèmes», a souligné le Dr Cooper. Ces recherches, qu'il n'hésite pas à présenter comme une des plus vastes études jamais réalisées au sujet de la sexualité humaine, montrent par ailleurs qu'un tiers des personnes qui s'y sont prêtées estiment que la consultation de ce type de site a complété et amélioré leur vie sexuelle réelle.

Advertisement for legal services: Téléphone: 985-3344, Télécopieur: 985-3340, AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES, Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

Large advertisement for the Commission des transports du Québec, including contact information, services, and a list of various transport-related notices and permits.

• LES ACTUALITÉS •

LE SOMMET DE BONN SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Ottawa veut un accord rapide sur Kyoto

Le ton a changé. Arrivé à Bonn, en Allemagne, dans la nuit de jeudi à hier, pour participer à la Conférence sur les changements climatiques, le vice-premier ministre Herb Gray a réitéré hier la volonté du gouvernement canadien d'arriver rapidement à une entente sur les modalités de mise en application du protocole de Kyoto. Mais, selon lui, Bonn risque de ne pas être le théâtre du dénouement de ces négociations.

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Deux jours après le début des discussions entre les différents ministres de l'Environnement présents à Bonn pour se mettre d'accord sur les règles de mise en place du protocole de Kyoto, le vice-premier ministre canadien, Herb Gray — qui remplace le ministre de l'Environnement, David Anderson, officiellement retenu au pays à cause d'une blessure —, s'est dit optimiste hier de voir les « négociations avancer dans les prochains jours. » Mais il semble désormais écarter la possibilité d'une ratification du traité lors de la Conférence de Bonn, penchant plutôt pour une entente lors de la prochaine réunion sur le réchauffement climatique, qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, en octobre prochain.

Herb Gray se veut toutefois rassurant. En conférence de presse téléphonique depuis l'ex-capitale de l'ex-Allemagne de l'Ouest, il a

rappelé hier l'importance du protocole de Kyoto pour le Canada, qui compte bien, a-t-il martelé, remplir ses engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES). Et ce, même si les États-Unis ont décidé en mars dernier de rejeter ce traité signé en 1997 au Japon. « Mais pour arriver à un accord, il va falloir faire preuve de flexibilité et de créativité », a-t-il expliqué.

GES

Flexibilité, car depuis plusieurs jours les discussions achoppent toujours sur plusieurs propositions de la délégation canadienne concernant la mise en application du traité. Au cœur de la controverse: les « puits de carbone », ces espaces forestiers et terres agricoles capables de capter et d'emmagasiner les GES, que le Canada aimerait bien pouvoir utiliser dans le calcul de sa lutte contre les gaz à effet de serre. « La captation et le stockage des GES par les forêts et les terres agricoles peuvent nous permettre d'atteindre nos engage-

ments », a répété Herb Gray.

Les environnementalistes ne sont pas du même avis. Selon eux, cette mesure ne serait en fait qu'une échappatoire permettant au Canada d'augmenter ses émissions de GES tout en donnant l'impression qu'elles diminuent.

« Le Canada parle de flexibilité, mais il se montre, lui, même inflexible sur plusieurs questions », dénonce Matthew Bramley, du Pembina Institute, joint hier au téléphone à Bonn. Il reste toujours campé sur les mêmes positions. Celles qui ont causé l'échec des négociations de La Haye. Pour arriver à un accord, il va falloir que la délégation canadienne mette un peu d'eau dans son vin. »

De Teau que le ministre de l'Environnement québécois, André

Boisclair, s'est proposé de porter hier. Depuis Bonn, il a plaidé pour un rapprochement entre l'Union européenne et le Canada pour clarifier la question des puits de carbone, qui n'enchangent guère l'UE.

« J'ai constaté en parlant à plusieurs ministres européens qu'il y avait beaucoup d'incompréhension sur ce sujet, a-t-il expliqué par téléphone au Devoir. J'ai donc suggéré à M. Gray une rencontre bilatérale avec la délégation européenne. L'UE a lancé l'invitation au Canada, reste désormais à attendre la décision du vice-premier ministre. »

L'enjeu est selon lui important. Pour l'environnement, bien sûr, mais aussi pour le Canada, qui a là une chance inespérée de « passer de la parole aux actes » en contri-

buant à la ratification du traité de Kyoto. « Le Canada a manqué l'occasion de redorer son blason sur les questions internationales lors du Sommet des Amériques, a poursuivi André Boisclair. Il a maintenant la chance de se rattraper en prenant le leadership des négociations. »

Pour ce faire, croit Matthew Bramley, le Canada doit changer son fusil d'épaule d'ici demain. « Les signataires ne sont pas là pour faire seulement des progrès, a-t-il expliqué. Ils sont à Bonn pour arriver à un accord, comme cela avait été convenu au Sommet de Rio. Sans pression, ni échéance, on peut encore poursuivre les négociations pendant des années. »

L'environnementaliste présent à Bonn comme observateur se

veut tout de même optimiste. « La position du Canada sur les puits de carbone, sur l'achat de permis d'émission de GES à des pays, comme la Russie, qui n'ont pas d'objectif à atteindre d'ici 2010 en raison de leur faible production de GES, ou encore sur l'utilisation du nucléaire dans la lutte contre le réchauffement de la planète, est certes extrême, explique-t-il. Mais il ne faut pas perdre de vue que le poids du Canada dans la ratification du traité est minime. »

Pour entrer en vigueur, le protocole de Kyoto doit être ratifié par 55 pays responsables de 55 % des émissions mondiales de GES. Le Canada compte pour 3,3 % de ces émissions. « C'est plutôt du côté du Japon et de la Russie qu'il faut regarder », conclut-il.

Une entente pour sauver la face?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bonn — Plusieurs pays se sont dits confiants hier que la conférence de Bonn sur le réchauffement planétaire déboucherait sur un accord, un haut responsable américain prédisant un accord à minima qui permettrait aux ministres de l'Environnement de sauver la face.

« L'atmosphère est très bonne » et les négociations « très compliquées » mais « il y aura, je pense, suffisamment de points d'accord pour que les ministres puissent revendiquer un succès », a-t-il prédit sous le couvert de l'anonymat dans un entretien avec des agences de presse, dont l'AFP.

Le nouveau ministre français de l'Environnement, Yves Cochet, s'est déclaré de son côté « plus optimiste » que la veille.

Les ministres de l'Environnement de 180 pays ont pris hier le relais de leurs hauts fonctionnaires, à la tâche depuis lundi à Bonn, pour négocier les règles d'application du protocole de Kyoto (1997). Les États-Unis sont présents alors qu'ils ont rejeté cet accord de réduction des émissions de gaz à effet de serre parce qu'ils sont partie à un premier accord climatique, la Convention de Rio (1992), qui constitue le cadre des pourparlers.

Pour donner une chance d'aboutir à des négociations en cours depuis trois ans et demi et qui avaient capoté à La Haye en novembre, le ministre de l'Environnement néerlandais, Jan Pronk, qui les préside, a rassemblé hier matin 35 pays qui seront chargés de préparer un compromis et de le faire entériner en séance plénière. Chacun des groupes traditionnels des négociations climatiques a eu droit à un quota de négociateurs dans ce comité restreint.

Un délégué belge, Marc Pallemarts, parlant au nom de la présidence de l'Union européenne, a déclaré à la presse hier soir que

les ministres voulaient boucler un accord avant même la fin du G8 de Gènes (Italie). « S'il faut une pression au plus haut niveau » pour que la conférence de Bonn aboutisse, la réunion des sept pays les plus industrialisés avec la Russie « pourrait jouer un rôle », a-t-il concédé.

Pour tenter de débloquer les dossiers les plus épineux, les ministres des grands pays ont multiplié les rencontres bilatérales, leurs chefs faisant de même à Gènes. Ainsi le président français, Jacques Chirac, a-t-il plaidé pour une ratification de Kyoto auprès du premier ministre canadien, Jean Chrétien, qu'il a rencontré à deux reprises. Il a également évoqué le dossier avec le chancelier allemand, Gerhard Schröder, et le premier ministre britannique, Tony Blair.

Quatre dossiers sont au centre des négociations: l'aide financière aux pays en développement pour combattre le changement climatique, pour laquelle M. Pronk a proposé de dégager un milliard de dollars par an à l'horizon 2005; les « puits de carbone » (absorption des gaz à effet de serre par les forêts et les terres agricoles); les procédures pour faire respecter les engagements; les mécanismes qui permettraient aux pays d'échanger des crédits d'émission.

Le responsable américain a confirmé que son pays n'entendait pas contribuer au milliard proposé par M. Pronk. Il a estimé que l'aide proposée relevait « essentiellement du protocole », rejetant les vues européennes selon lesquelles une partie ressortait des obligations de la Convention et devrait donc inclure des fonds américains.

Il a jugé que ce point de blocage serait reporté à Marrakech (Maroc), où la prochaine conférence sur le climat est déjà programmée fin octobre. Il s'est montré réservé sur le dossier du « respect des engagements » et modérément optimiste sur les mécanismes. Il a prédit enfin « une très bonne chance d'avancer sur les puits ».

Super célébration d'été

Rabais exceptionnels partout en magasin!

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas.

<p>MATELAS</p> <p>Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix! A partir de 169\$ Meilleure offre! **Nous payons la TPS et la TVQ* ou ne payez rien avant un an. *Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et la TVQ.</p> <p>SIMMONS CANADA INC. Nous avons les produits</p> <p>TEMPUR</p> <p>** La promotion ne s'y applique pas.</p>	<p>LITERIE DUVETS</p> <p>Construction en cloison</p> <p>Simple 89\$ Double 109\$ Grand 119\$ Très grand 149\$</p> <p>OREILLERS DE DUVET BLANC</p> <p>27\$</p> <p>TAIES D'OREILLERS EN PERCALE</p> <p>Assortiment d'imprimés Légères imperfections Paire 2\$</p> <p>Wamsutta Springmaid ASSORTIMENT DE DRAPS PLATS</p> <p>Simple 6\$ Double 9\$ Grand 14\$ Tr. grand 19\$</p> <p>Service à domicile gratuit 331-5260</p> <p>Levolor HunterDouglas SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE</p>	<p>LITERIE</p> <p>Springmaid ENSEMBLES COMPLETS</p> <p>Simple 79\$ Double 99\$ Grand 149\$</p> <p>OREILLER CLASSIQUE CANNON 6\$</p> <p>COUVRE-MATELAS « EASY FIT »</p> <p>Simple 9\$ Double 12\$ Grand 14\$</p> <p>ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE</p> <p>Nous n'avons pas tous les formats de chaque modèle.</p> <p>Simple 16\$ Double 24\$ Grand 34\$ Très grand 44\$</p> <p>LITS EN LAITON ET EN FER Au prix garantis les plus bas!</p>	<p>SALLE DE BAIN</p> <p>SERVIETTES MARTEX EXCALIBUR</p> <p>Notre prix Bain 6\$ Essuie-main 4\$ Débarbouillette 2\$</p> <p>TAPIS DE BAIN Fieldcrest CANNON</p> <p>5\$</p> <p>ASSORTIMENT DE RIDEAUX DE DOUCHES EN DPC</p> <p>4\$</p> <p>SIÈGES REMBOURRÉS</p> <p>9\$</p>	<p>SALLE DE BAIN ROBES DE CHAMBRE</p> <p>39\$</p> <p>DÉBARBOUILLETES 99¢</p> <p>Fieldcrest CANNON Serviettes de bain 4\$</p> <p>MARTEX STEVENS Essuie-main 1\$</p> <p>DRAPS DE BAIN</p> <p>Épais 37 x 65 po 11\$</p>
--	--	--	--	---

PORCELAINE • CRYSTAL • ARTICLES-CADEAUX • COUVERTS

<p>SPAL</p> <p>« Firenze » ou « Blackberries » achetez un ensemble de 20 mcx à 244\$ recevez 4 assiettes creuses gratuites</p>	<p>OLYMPIA Jumbo</p> <p>Inox 20 morceaux 199\$ Inox avec accents or 20 morceaux 279\$</p>	<p>ROYAL AMBRY COLLECTION DE CADRES PLAQUÉS ARGENT</p> <p>Faits en Italie 58\$ à 109\$</p>	<p>DARTINGTON COLLECTION BUGS & BEES</p> <p>Verres à whisky (ens. de 4) 28\$ Verres à soda (ens. de 4) 28\$ Pichet 28\$</p>
---	--	---	--

COLLECTION GOURMET

<p>AMBRY HOME DUO-DESIGN BATTERIE 10 PIÈCES</p> <p>Acier inox. 18/10, 3 épaisseurs, base encapsulée, induction Notre prix 289\$</p>	<p>COUTEAUX DE CHEF ACIER TREMPÉ</p> <p>Ensemble de 3. Garantie à vie. Notre prix 87\$</p>	<p>T-FAL RACLETTE ARCH</p> <p>Notre prix 129\$</p>	<p>COUTEAUX À STEAK LAGUIOLE</p> <p>Ensemble de 6 Manches noirs 68\$ Manches inox 78\$</p>
--	---	---	---

Meuble **Hochelaga** Ltée
Un nom sans prétention

Une entreprise familiale à votre service depuis plus de 30 ans

ARMOIRE, CHAMBRE ET CUISINE EN PIN MASSIF FAIT À LA MAIN
Mobilier de salon tout cuir

87-29, Hochelaga (coin Désormeaux) Montréal
(514) 354-1030 • 1-800-357-1030

LINEN CHEST
D'ÉCART DE POI

« Le supercentre de la mode maison »

gratuit Service à domicile 331-5260

Centre Rockland 341-7810

Place Portobello Brossard 671-2202

Les Galeries Laval 681-9090

La Cathédrale (centre-ville) 282-9525

Garantie
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

Suite
des avis
de la
page
A 4

Changement de nom d'une
personne majeure
Prenez avis Sandra Ann Ramsil
dont l'adresse du domicile est le
4817 Rachel, Pierrefonds,
Québec, présentera au Directeur
de l'Etat civil une demande pour
changer son nom en celui de
Samantha Ann Ramsil.
June 10/01, Pierrefonds,
Québec

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
MONTREAL, COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE), 500-02-
09408-015, GIORGIO PICCIONI,
Partie demanderesse, LA
RESILLE, SERVICE D'AIDE AUX
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE
L'OUEST, Partie défenderesse,
MASRO ARTHUR JOSEPH,
Gardien, PRENEZ AVIS que le
02/08/2001 à 14:00 au 4,
PAIEMENT, STE-GENEVIEVE,
District de MONTREAL, seront
vendus par autorité de justice, les
biens et effets de GIORGIO
PICCIONI, saisis en cette cause,
soit: systèmes d'ordinateurs,
photocopieurs, filières, lot de 8
tablets stratifiées, fax, tranché-
papier, imprimante, etc.
CONDITIONS: ARGENT OU
CHEQUE VISE St-Eustache, ce
19 juillet 2001. ALAIN TRUDEL,
huissier de justice, PHILIPPE,
TREMBLAY, DION & ASS, 165, rue
Du Moulin, St-Eustache, Québec
J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax
(450)491-3418.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

LE DEVOIR.
Une copie conforme de la
présente déclaration en divorce
a été remise au greffe à
l'intention de OTILIA CARLOTA
RABANALES ANGEL.
Lieu: MONTREAL
Date: 2001 JUIL. 19
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CHANTAL SERVANT, ROBERT
BEAUDOIN, seront vendus par
huissier le 31 JUILLET 2001 A
13H00, au 120, AVENUE DE LA
LORRAINE, APP. 6, LACHUTE,
QC, conformément audit bref.
Lesdits biens consistent en: 1
véhicule Pontiac Tempra LE blanc,
et accessoires. Conditions: argent
comptant ou chèque visé. MICHEL
PANNETON, huissier de justice,
District de Terrebonne, ETUDE
DESJARDINS, huissiers de justice,
10 rue de Martigny ouest, St-
Jérôme, Qc J7Y 2E9. Tél.:
(450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

CANADA PROVINCE DE
QUÉBEC, DISTRICT DE
QUÉBEC, COUR QUÉBEC, NO
4164931. Le Sous-Ministre du
Revenu du Québec, Partie
Demanderesse, vs. 9030 2813
Québec Inc., Partie Défenderesse.
Le 1er jour d'août 2001 à 10h00, au
46 Richard, Laval, Qc, district de
Laval, seront vendus par autorité
de justice, les biens et effets de:
9030-2813 Québec Inc., saisis en
cette cause, consistant en: 1. Cour
Surf Wave Motorola de couleur
grise et acc. 1 ordinateur
comprenant un écran Mag. 1 boîtier
Compaq, 1 clavier, 2 haut-parleurs
Koss, et acc. 1 imprimante Epson
de couleur grise #EPL8000 et acc.
ainsi que d'autres items saisis en
cette cause. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: Mario Matteau,
huissier du district de Montréal,
GAUCHER HUISSIERS, 10 St-
Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y
1L3. Tél.: (514)288-1554.

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plait, prendre
connaissance de votre annonce et
nous signaler immédiatement toute
anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa
responsabilité se limite au coût
de la parution.

AVIS LÉGAUX &
APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00
pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@ledevoir.com

STÉPHANE
LACHANCE
& ASSOCIÉS INC.
Syndic de faillite
AVIS DE PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES
CRÉANCIERS
Dans l'affaire de la faillite de:
LE GROUPE MODE INC.,
société légalement constituée
ayant exercé ses
activités commerciales au
91, Crémazie Ouest,
Montréal (Québec).
AVIS est donné que Le
GROUPE MODE INC. a fait
cession de ses biens le
6 juillet 2001 et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le
1er août 2001, à 10 h 30,
au bureau du syndic.
Montréal, ce 16^e jour
de juillet 2001.
STÉPHANE LACHANCE
& ASSOCIÉS INC.,
Syndic de Faillite
1100, boul. René-Lévesque
Ouest, bureau 2010,
Montréal (Québec)
H3B 4N4
Tél.: (514) 878-9631
slachanc@sindic.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-22-056853-016
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES
DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
3560961 CANADA INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à 3560961
CANADA INC. de comparaitre
au greffe de cette cour situé au
1, Notre-Dame Est, chambre
1 100, Montréal dans les trente
(30) jours de la date de publication
dans le journal Le Devoir.
Une copie de la présente
Déclaration alléguée, visé à la
partie défenderesse, liste de
pièces et pièces P-1 à P-3 a été
remise au greffe à l'attention de
3560961 CANADA INC.
Lieu: Montréal
Date: 29 juin 2001
MICHEL PELLERIN
GREFFIER ADJOINT

CASILOC inc.
APPELS D'OFFRES
APPROVISIONNEMENT
EN BIENS ET SERVICES
PROJET
COMPLEXE HÔTELIER
CASINO DE HULL
Les fournisseurs de biens et services peuvent obtenir
l'information sur les appels d'offres en visitant
quotidiennement le site Internet de Loto-Québec:
www.loto-quebec.com
ou en se présentant à:
Direction de l'approvisionnement
de Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et
entre 13 h 30 et 16 h

Avis de la première
assemblée
Dans l'affaire de la faillite de:
9052-1477 QUÉBEC INC.,
corporation légalement constituée
ayant son siège social, et sa
principale place d'affaires au
418, boul. du Séminaire
Nord, St-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 5L3, ayant fait
affaires sous la raison sociale de
Cuisine Richeux Séminaire.
Faillite
AVIS est par les présentes
donné que 9052-1477
QUÉBEC INC. a fait cession le
12^e jour de juillet 2001 et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le
31^e jour de juillet 2001 à
10 h, au bureau du SYNDIC.
Ce 17^e jour de juillet 2001.
PRIMEAU PROULX PIGEON
& ASSOCIÉS INC.
SYNDIC
FRANCE PIGEON, CGA, CIP
Syndic Administrateur
101, Roland-Therrien,
bureau 380, Longueuil
(Québec) J4H 4B9
Tél.: (450) 670-1040
1-877-670-1040
Télex.: (450) 670-1542

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA
MONTREAL
Aujourd'hui Ce Soir Dimanche Lundi Mardi
max 29 min 18 max 29 18/30 21/29
MONTREAL
Aujourd'hui Ce Soir Dimanche Lundi Mardi
max 29 min 17 max 28 17/27 18/28
OTTAWA
Aujourd'hui Ce Soir Dimanche Lundi Mardi
max 30 min 19 max 31 18/30 20/29
Météo-Conseil
1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source
Des actions concrètes pour
CHANGER LE MONDE
D'accord! Je donne
Oxfam
Québec
2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (QC) H3J 2Y2
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais) • www.oxfam.qc.ca
LES ENFANTS
DU MONDE
ONT BESOIN
DE VOTRE AIDE
comme coopérant
comme bénévole
comme donateur
(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider
Site : www.monde.ca
La prévention demeure
notre meilleure arme.
Merci de votre don.
Allergique?
Pas de panique!
No d'organisme de charité:
8759447388R0001
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES
Tél./Télex.: (514) 990-2575 • www.aqaa.qc.ca

Québec
Ministère des
Ressources naturelles
AVIS D'INTERDICTION
AVIS 1207
CONCERNANT L'INTERDICTION D'ALIÉNER
UN DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES LOTS COUVERTS PAR LE
MANDAT DE RÉNOVATION CADASTRALE 1207
Il incombe au ministre des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit
d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de
la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Dans le cas du mandat 1207, cette période débutera le 13 août 2001 et
se terminera le 27 août 2001, inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan rénové, si elle survient avant l'expiration de cette
période.
Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Montréal et comprend, en référence au cadastre du village de
Saint-Jean-Baptiste, les lots 18 à 378, 378A, 379 à 406, 406A, 406B, 407 à 411, 411A, 412 à 414, 414A, 414B, 415 à 421,
421A, 421B, 422, 422A, 423 à 443, 443A, 443B, 444 à 449, 449A, 449B, 450 à 473, 573, 575, 579, 583, 586 à 588, 622,

LE DEVOIR

LE MONDE

Coca-Cola fait face à de graves accusations

La multinationale aurait utilisé des paramilitaires en Colombie

FABRICE ROUSSELOT
LIBÉRATION

New York — Coca-Cola a-t-il eu recours à des groupes paramilitaires pour assassiner et torturer des syndicalistes gênants dans ses usines de Colombie? Ces très graves accusations ont été portées contre la multinationale par la Fondation internationale pour les droits du travail, basée à Washington, et le Syndicat américain des métallurgistes, dans le cadre d'une plainte déposée devant un tribunal fédéral de Miami.

Le document nomme directement Coca-Cola et son principal sous-traitant pour la mise en bouteille en Colombie, Panamerican Beverages, et évoque une « campagne de terreur contre les syndicalistes aux usines Coca-Cola, menée par des groupes paramilitaires travaillant comme des agents des grandes compagnies, et notamment des deux accusés ».

La plainte a en réalité été déposée pour le compte du syndicat colombien Sinaltrainal, qui représente la majorité des travailleurs dans les usines Coca-Cola en Colombie. Cinq ouvriers affirmant ainsi avoir été l'objet de « tortures physiques, de kidnappings, de détentions illégales et d'intimidations » de la part de leurs employeurs ou d'escadrons de la mort d'extrême droite « recrutés par leurs patrons ». Tout cela dans le but de les forcer à cesser leurs activités syndicales. Surtout, dans le cadre de l'accusation la plus grave, Sinaltrainal assure que le directeur de l'usine de Carepa, dans le département d'Uraba, un Américain du nom de Richard Kirby, a menacé de mort les syndicalistes de son entreprise avant « d'ordonner l'assassinat » de l'un d'entre eux, Isidro Segundo Gil. Ce leader syndical a été retrouvé mort le 5 décembre 1996, abattu par des paramilitaires.

Coca-Cola nie

Face à tout cela, Coca-Cola a précisé qu'elle « n'avait pas encore pu étudier tous les détails de la plainte ». Un porte-parole, Rafael Fernandes Quiros, a précisé que « Coca-Cola ne dirigeait pas directement les usines incriminées ». « Nous ne sommes pas les propriétaires de ces usines », a-t-il ajouté, rejetant apparemment la responsabilité sur la direction locale des établissements et assurant que Coca-Cola n'était pas au courant. « Quand nous sommes en charge d'une usine à l'étranger, nous res-

pectons les règles éthiques les plus strictes ».

Malgré ces arguments, toutefois, un document obtenu par Libération montre bien que Coca-Cola disposait de renseignements sur les violences perpétrées dans ses usines de Colombie. Le 27 septembre 1996, en effet, une lettre de Sinaltrainal a été envoyée au quartier général de Coca-Cola en Colombie afin de rendre compte des menaces de paramilitaires pesant sur les syndicalistes. Le président de Sinaltrainal, Javier Correas, et son secrétaire général, Alfonso Baron, y parlaient de terrorisme psychologique et s'inquiétaient des atteintes constatées aux droits des travailleurs.

« Il est clair que Coca-Cola savait ce qui se passait en Colombie »

« Il est clair que Coca-Cola savait ce qui se passait en Colombie », affirme Terry Collingsworth, l'avocat de la Fondation internationale pour les droits du travail. « De toute façon, leur défense ne tient pas. Coca-Cola a le contrôle total de ses usines en Colombie. Ils décident de tout, à commencer par la couleur des salopettes des employés jusqu'au logo sur les blousons. Au moindre problème, ils interviennent. Mais là, ils ont laissé faire. Les problèmes avec les paramilitaires ne sont pas récents, ils ont commencé au début des années 90 et ont continué depuis ».

Culture de la violence

L'affaire pourrait en tout cas s'avérer de plus en plus délicate pour la firme d'Atlanta. Une fois la plainte déposée, les avocats des plaignants peuvent demander la publication de tous les documents ayant un rapport de près ou de loin avec le procès. Selon Terry Collingsworth, la Fondation internationale pour les droits du travail cherche avant tout à mettre fin à « cette culture de la violence dans les usines colombiennes soutenues par les multinationales occidentales ». La Colombie a en effet le triste privilège d'être le pays au monde où le plus de syndicalistes sont assassinés chaque année (128 l'an dernier).

Si le procès a bel et bien lieu et si Coca-Cola est reconnue responsable, la compagnie devra également payer des dommages et intérêts aux cinq plaignants qui dénoncent les tortures subies. Durant les années 80, le meurtre de trois syndicalistes travaillant pour Coca-Cola au Guatemala avait contraint le groupe à fermer une usine et à confier ses activités d'emballage à une autre filiale.

Compromis de dernière minute

Les armes légères sont dans la mire de l'ONU

MICHEL LECLERCQ
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — La Conférence de l'ONU sur les armes légères a discuté hier d'un compromis de dernière minute pour surmonter les objections américaines et permettre l'adoption d'un plan de lutte contre la prolifération de ces armes, selon l'ONU et des délégués.

A quelques heures de la fin de cette conférence, le Colombien Camilo Reyes, qui préside les travaux, a présenté un nouveau texte qui se veut « un paquet final ».

La Conférence devait en principe adopter hier par consensus un programme d'action invitant les pays à renforcer leur lutte contre l'accumulation et le trafic d'armes légères qui font 500 millions de morts par an, dont 90 % de civils.

Depuis son ouverture le 9 juillet, la Conférence est bloquée par la position intransigeante des États-Unis, qui estiment que le plan porte atteinte au droit des Américains de posséder ou de vendre légalement des armes ou à celui d'armer des mouvements rebelles.

Le responsable de l'ONU a indiqué que les États-Unis avaient continué à faire des objections au nouveau texte. « Je ne sais donc pas s'ils vont faire des compromis sur ces questions », a-t-il ajouté.

Jeudi, le nouveau négociateur américain, le sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques et

militaires, Lincoln Bloomfield, avait adopté un ton conciliant, semblant ouvrir la voie à un compromis possible.

« Nous sommes venus ici avec l'espoir de pouvoir travailler ensemble et de pouvoir quitter New York avec un accord sur un programme politique d'action », avait-il dit.

Mais un délégué a affirmé hier que ce discours plus ouvert ne s'était en rien concrétisé dans la salle de conférence où les travaux se poursuivaient à huis clos.

S'opposant à Washington, les Africains font bloc pour exiger que les ventes d'armes soient limitées aux gouvernements, alors que l'Afrique est le continent qui a le plus souffert depuis dix ans de conflits civils meurtriers. D'autre part, certains pays trouvent que le nouveau projet « fait trop de concessions aux États-Unis, qui n'en font aucune », selon un délégué s'exprimant sous couvert d'anonymat.

En revanche, les Européens affirment avoir fait de nombreuses concessions, avec une priorité: obtenir un suivi de la Conférence pour ne pas enterrer ce processus de désarmement.

Les armes légères — du pistolet au lance-missiles antiaérien portable — ont été les armes de prédilection de 46 des 49 conflits intervenus depuis la fin de la guerre froide, il y a dix ans, selon l'ONU. Facilement transportables et bon marché, elles attisent les conflits civils, le terrorisme et la violence mafieuse.

L'Indonésie s'enfonce dans la crise

Wahid renonce à décréter l'état d'urgence

Le Parlement se réunit aujourd'hui pour engager la procédure de destitution

ASSOCIATED PRESS

Jakarta — Le président indonésien Abdurrahman Wahid, accusé de corruption et d'incompétence, a renoncé à proclamer l'état d'urgence hier ainsi qu'à nommer un nouveau chef de la police pour tenter d'éviter la destitution.

Le président de l'Assemblée consultative du Peuple, Amien Rais, n'en a pas moins accusé le président de violer la constitution, avant d'annoncer que le Parlement se réunirait aujourd'hui pour engager la procédure de destitution du chef de l'État. Les dirigeants des principaux partis représentés au Parlement ont décidé hier soir de se réunir à cette fin, alors que la procédure devait initialement être lancée le 1^{er} août.

Cette annonce intervient après les menaces du président indonésien d'instaurer l'état d'urgence hier si les dirigeants de l'opposition ne renonçaient pas au lancement de la procédure de mise en accusation à son encontre. Une éventuelle déclaration de l'état d'urgence donnerait au président le pouvoir de dissoudre l'Assemblée et de convoquer des élections anticipées.

Le chef de l'État a aussi mécontenté les parlementaires hier en nommant contre leur gré un chef provisoire de la police, alors que l'Assemblée consultative du peuple n'a pas approuvé la démission de son prédécesseur. Rais a affirmé que cette nomination constituait une violation constitutionnelle évidente.

Wahid s'entête

Plus tôt dans la journée, le chef de l'État avait réaffirmé que toute tentative de destitution par l'Assemblée consultative du peuple serait illégale, ajoutant qu'il ne prononcerait pas de discours reconnaissant sa responsabilité. Le palais présidentiel n'a pas réagi après l'annonce de la convocation d'une session du parlement aujourd'hui.

M. Rais a pourtant prévenu que l'assemblée destituerait le dirigeant musulman, âgé de 61 ans et quasiment aveugle, pour le remplacer par la vice-présidente Me-



Le président indonésien Abdurrahman Wahid s'est rendu, hier, à la mosquée pour se recueillir.

gawati Sukarnoputri, la fille du premier président indonésien, Sukarno. « Cela sera une évolution politique très, très significative et décisive », a-t-il souligné.

Auparavant, le chef de l'État avait expliqué qu'aucun compromis n'avait été atteint pour sortir de la crise politique qui a paralysé d'administration. « Cela étant, nous devons être prêts à déclarer que le pays se trouve en danger en proclamant l'état d'urgence le 31 juillet », a-t-il déclaré lors d'une allocution prononcée au palais présidentiel.

Le président Wahid avait aussi nommé le général Chaeruddin Ismail comme commandant temporaire des forces de police, sans soulever cette décision au Parlement.

Ces derniers jours, des signes semblaient pourtant indiquer que le président Wahid pourrait encore négocier sa sortie d'une crise politique qui a paralysé sa jeune administration, en place depuis 20 mois.

Abdurrahman Wahid a été le premier président démocratiquement élu en Indonésie il y a 18 mois après 40 ans de dictature de Sukarno, puis Suharto. Il ne s'est impliqué dans une affaire de corruption portant sur plusieurs millions de dollars. Mais de nombreux représentants l'accusent aussi de poursuivre une politique désordonnée, d'avoir affaibli l'économie déjà en crise et aggravé la violence ethnique ou séparatiste.

La plus jeune victime de l'intifada est enterrée

Israël est pressé d'accepter l'envoi d'observateurs

Le ministre de la Défense israélien nuance les propos de Sharon

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Au moment où les pressions se font fortes sur Israël pour que des observateurs internationaux se rendent au Proche-Orient, un Palestinien a été tué hier soir dans un bombardement israélien dirigé contre des bureaux de l'Autorité palestinienne à Hébron, en Cisjordanie, a-t-on annoncé de source policière palestinienne.

Rajai Abou Rajab a été mortellement touché, apparemment par un éclat d'obus, a-t-on précisé, ajoutant qu'un nombre indéterminé de personnes avaient également été blessées.

Ce bombardement survient à l'issue d'une journée de tension dans la ville autonome, dont les habitants ont participé aux funérailles de trois Palestiniens, dont un nourrisson, tués la veille dans un attentat revendiqué par des colons israéliens extrémistes.

La mort de la plus jeune victime de l'intifada, en cours depuis septembre dernier, a accru les pressions sur Israël pour qu'il accepte la présence d'observateurs étrangers, sans doute américains, dans les territoires occupés.

Cette embuscade a été revendiquée, selon Radio-Israël, par un pseudo-Comité pour la sécurité routière, dont on estime de source proche de la sécurité israélienne qu'il est composé d'activistes juifs liés au groupe antiarabe Kach et tenus pour responsables, dans un passé récent, d'autres coups de main du même genre.

Les dirigeants israéliens, dont le premier ministre Ariel Sharon, ont condamné cette action, qui les embarrasse au plus haut point au moment où s'accroissent les pressions internationales pour qu'ils acceptent la présence d'observateurs internationaux dans les territoires palestiniens. Ils ont promis d'en punir les coupables.

Par ailleurs, des chars israéliens ont tiré dans la soirée sur un camp de réfugiés et un quartier d'habitation à Khan Younés, au sud de la bande de Gaza, endommageant des maisons mais sans faire de blessés, a-t-on appris de sources de sécurité palestiniennes.

L'Autorité palestinienne a pour sa part lancé un appel aux dirigeants du G8 réunis actuellement à Gênes pour qu'ils « prennent la décision urgente et cruciale d'envoyer des observateurs internationaux dans



Une Israélienne, membre du groupe Peace now, protestait hier contre l'occupation de la bande de Gaza devant la résidence officielle d'Ariel Sharon.

les territoires palestiniens» pour protéger la population des milices de colons.

La veille, à Rome, les ministres des Affaires étrangères du G8 s'étaient prononcés, unanimement pour la première fois, en faveur d'une telle présence internationale, bien que Sharon ait aussitôt rappelé qu'il s'agissait là d'« une mesure dont Israël ne veut pas ».

Mais une faille est apparue dans le gouvernement d'unité nationale dirigé par le faucon le plus en vue du pays lorsque son ministre (travailleuse) de la Défense, Benjamin Ben-Eliezer, a nuancé cette hostilité en estimant que si cette présence était imposée à Israël, les observateurs devraient nécessairement être américains.

Le secrétaire d'État Colin Powell n'a pas exclu hier l'envoi d'observateurs américains, mais pas nécessairement militaires, pourvu que les Israéliens et les Palestiniens en soient d'accord et si cela s'avérait susceptible de contribuer à la phase d'apaisement prévue dans le cadre du plan Mitchell.

Nabil Chaas, négociateur et ministre palestinien, a déclaré que la nationalité des observateurs étrangers était indifférente aux Palestiniens, pourvu qu'ils viennent, et, de ce point de vue, il a exhorté le G8 d'aller au-delà du vœu pieux de ses ministres en décidant du déploiement effectif d'une présence sur le terrain.

EN BREF

Un juge argentin veut l'extradition de Pinochet

(AFP) — Le juge fédéral argentin Rodolfo Canicoba Corral a demandé hier la mise en détention préventive de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet en vue de l'extraditer en Argentine pour sa participation au plan Condor de répression des opposants menée par les dictatures militaires du Cône Sud dans les années 70-80, ont annoncé des sources judiciaires à Buenos Aires. Le juge a également demandé l'arrestation de l'ex-chef des forces armées uruguayennes, Julio César Vadora, précise-t-on de même source. Il estime que le général Pinochet et l'ex-chef des forces armées uruguayennes sont responsables de disparitions d'opposants survenues sous les dictatures militaires sud-américaines. Le juge Canicoba Corral est à l'origine de l'inculpation et de la mise en détention préventive, le 10 juillet dernier, de l'ex-dictateur argentin Jorge Videla.

Macédoine : l'OTAN attend

(AP) — L'OTAN ne se déploiera pas pour superviser le désarmement des insurgés albanophones tant que les conditions préalables posées par l'Alliance n'auront pas été satisfaites, a annoncé hier le chef du comité militaire de l'OTAN. L'amiral Guido Venturoni a rappelé que l'organisation s'était engagée à mener cette mission destinée à appuyer un accord politique, uniquement après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu durable et la signature d'un accord de désarmement par les rebelles. « Si ces conditions préalables ne sont pas satisfaites, la mission ne commencera pas », a-t-il prévenu. Les pourparlers entre les partis macédoniens et les partis albanophones se sont retrouvés dans l'impasse après le rejet par le gouvernement du plan de paix soutenu par les émissaires américain et européen.

Regain de tension en Irlande

(AP) — La tension est encore montée d'un cran hier en Irlande du Nord avec deux attentats, l'un visant un commissariat de campagne, l'autre un centre communautaire catholique de Belfast, des actions qui n'ont pas fait de blessés. Une bombe a été lancée contre un commissariat très protégé du village catholique de Castlewells, au sud de Belfast. Le bâtiment a également essuyé plusieurs tirs. À l'aube, la police a passé la zone au crible pour trouver des douilles de balles et d'autres indices. Bien que personne n'ait revendiqué cette attaque, le catholique modéré Eamon O'Neill a estimé que des dissidents de l'IRA opposés au cessez-le-feu de 1997 étaient certainement responsables. L'IRA et ses ramifications ont régulièrement pris pour cible les forces de police protestantes au cours de ces 30 dernières années de conflit.

800 Indiens à la rescousse de trois Allemands

(AFP) — Huit cents Indiens des communautés Paces et Guambianas sont partis à la recherche des trois Allemands enlevés mercredi en Colombie à Silvia (sud-ouest), a affirmé hier le président de l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC), Armando Balbuena. Les trois Allemands « étaient très amis des Indiens de la région, où ils développaient avec eux des projets de cultures alternatives, comme des mirriers et des câpriers, dans le cadre de l'éradication des plantations de coca », a-t-il ajouté. Ce triple enlèvement, survenu dans le département du Cauca, à Silvia, a été attribué par la police au 6^e front des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

Un processus en marche

(AFP) — Le président pakistanais Pervez Musharraf a affirmé hier à Islamabad que le processus de paix indo-pakistanaïse ne pouvait être stoppé tant que le Cachemire serait reconnu comme le problème principal à résoudre. « Si nous reconnaissons maintenant avec réalisme la centralité du conflit du Cachemire, c'est un fait essentiel. Ne fermons pas les yeux face à la réalité. Nous prendrons un nouveau départ », a déclaré le général.

É D I T O R I A L

La corruption
argentine

Le Mexique d'abord, l'Asie du Sud-Est et la Russie ensuite ont été aux prises avec de graves crises financières au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, on estime que les États-Unis et le Japon, soit près de 40 % de l'économie mondiale, frôlent la frontière de la récession. Pour l'heure, on retient que la quasi-faillite de l'Argentine va secouer davantage qu'elle ne le fait actuellement le reste du continent, le Brésil au premier chef. À cause de quoi? La corruption.

Une dette publique de l'Argentine avoisine les 128 milliards \$US. De prime abord, ce chiffre, qui représente la moitié du PIB du pays, pourrait faire croire, lorsqu'on le confronte aux nôtres, qu'il n'y a pas péril en la demeure. Rien n'est — hélas! — moins vrai. L'Argentine, en effet, s'approche dangereusement de ce territoire financier appelé «en cessation de paiements». Déjà, le gouverneur de la province de Buenos Aires a prévenu qu'il ne serait pas en mesure de rencontrer ses obligations financières à compter du mois d'août. D'autres pourraient suivre qui ne feraient évidemment qu'ajouter aux maux argentins, plus prononcés qu'on ne le pense. Car si on s'arrête surtout à ces 128 milliards \$US, c'est peut-être pour mieux camoufler le fait que toutes ardoises confondues (dette de l'État, des provinces, des entreprises et des individus), l'endettement total de l'Argentine à la fin de 2000 était de 200 milliards \$US.

Lorsqu'on jette un regard sur le passé récent de ce pays, on ne peut que trouver justifié l'extrême ras-le-bol de la population, qui se traduit actuellement par l'organisation quotidienne de manifestations. Tout se résume à cette terrible injustice: des millions d'individus ont été transformés, si on peut dire, en indigents parce que ce pays est gouverné depuis des lunes par des malfrats, des voyous fort compétents en détournements de fonds à grande échelle. Carlos Menem, président pendant une dizaine d'années, et sa bande ont campé avec d'autant plus de brio leurs rôles de véritables Dracula financiers que ce pays de 36 millions d'habitants compte désormais 13 millions de pauvres, plus de trois millions d'indigents et deux millions de chômeurs inscrits. Qui dit mieux? L'enfer! Menem et ceux qui l'ont suivi ne peuvent susciter rien d'autre que l'abjection.

Où est passé l'argent? Celui qui a été prêté avec désinvolture, voire irresponsabilité, par le FMI, et celui obtenu à la faveur des privatisations effectuées afin de séduire les bonzes de Wall Street? Il est, à hauteur de 120 milliards \$US, dans les coffres de banques étrangères et de certains paradis fiscaux, dont les mal nommées îles Vierges. Sur une base annuelle, on estime que l'évasion fiscale atteint les 30 milliards \$US. Aujourd'hui, la frange regroupant les 10 % les plus riches gagne 26 fois plus que les 10 % les plus pauvres, comparativement à 12 fois il y a 25 ans.

Il en est ainsi parce que les divers gouvernements qui se sont succédé au cours des 15 dernières années ont fait de la corruption leur miel quotidien. Sous la présidence de Menem, des ministres, dont celui des Armées, des Affaires extérieures, de l'Économie et autres, ont transformé l'administration publique en une bande mafieuse. Plusieurs d'entre eux, la chose est abondamment documentée, étaient au centre d'un vaste réseau de trafic d'armes lorsqu'ils ne versaient pas dans celui des narcotiques. En outre, ces voyous que les gazettes d'affaires occidentales trouvaient après tout respectables se mettaient littéralement dans les poches le fruit pécuniaire des privatisations.

Ainsi, des juges argentins essaient de retrouver la trace de 40 milliards \$US récoltés à la faveur de la vente de sociétés d'État. 40 milliards \$US! Dans le seul cas du dossier Aerolíneas Argentinas, on a découvert un mystérieux «coût de privatisation» de 70 millions \$US. Où est celui-ci? Où sont les autres? Probablement qu'ils ont suivi un parcours analogue aux capitaux des privatisations russes: à la City de Londres, à Wall Street et, bien évidemment, en Suisse.

Force est de constater qu'encore une fois un pays est aux prises avec une crise financière à cause d'un système de corruption tout-bénéfique pour ces institutions occidentales qui manipulent avec maestria l'effet boomerang. On prête de l'argent à des voyous qui, après coup, le renvoient dans nos coffres. Après quoi, on présente la facture, notamment celle des intérêts, aux laissés-pour-compte.

Tout cela est d'autant plus révoltant que des exemples semblables à celui de l'Argentine abondent. Tellement que c'est à se demander si le meilleur titre jamais trouvé à un film ne serait pas le suivant: *Moi y en a vouloir des sous*.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE DU 23 AVRIL 2001

L E T T R E S

La situation difficile
de la langue

La situation difficile de la langue au Québec et ailleurs résulte en partie de ce que les francophones, à cause de ce que j'appellerai le «faux-saussurien», se laissent bouter hors de leurs contextes. Le faux-saussurien ne relève pas de Saussure lui-même, qui n'a pas écrit de livre, mais plutôt des interprétations que fait l'Institution littéraire du compte rendu de ses cours par ses élèves, lesquelles lui permettent de se braquer dans une «synchronie» parfois attrayante mais souvent fuyante, trompeuse, insignifiante.

De Saussure a exposé de haut cette «synchronie», ou instantané, au moyen du signe binaire, ou à deux faces, le «signifiant» et le «signifié», selon la conception de Port-Royal. Cette façon de voir a cependant nécessité de la part de Saussure la mise en place d'une «diachronie», exposée dans la troisième partie dudit Cours, afin de tenir compte du passage des synchronies dans le temps, c'est-à-dire de l'adaptation dans les langues vivantes. Cette méthode allait de pair avec sa logique mais se prêtait à la magouille idéologique.

Avant Port-Royal tout comme après, les aperçus de l'emploi du signe ont comporté trois dimensions: le signifié, le signifiant et le «contexte» d'utilisation. Le contexte, ou plutôt «les contextes», constitue pour le signe la troisième dimension nécessaire à sa substance. Seulement voilà, la notion de «contextes» se présente de maintes manières. Les uns en expriment l'idée par les mots «circonstances» ou «conjoncture», les autres par «situation» ou «point de vue», voire comme «variété». Les linguistes au fait emploient plutôt, pour exprimer cette troisième dimension du signe, le terme plus général de «réfèrent».

Un idéologue médiévisse, choyé par l'Institution littéraire, en tout cas médaillé par

elle, a reconnu sur le tard le rôle central des «contextes» dans la pratique du langage en en parlant comme d'une «loi». Cependant, prisonnier de lui-même, il se dispense aussitôt de cette loi par des pirouettes propres à gâter l'affaire. Il se rabat sur de Saussure, lequel aurait, écrit-il, «éliminé» dudit Cours les mots «contextes» et «extralinguistique». Or, puisque de Saussure, notamment à la page 233 (édition 1955) dudit Cours, a parlé expressément d'effet de réduction «à l'unité une combinaison d'éléments; ensuite toutes sortes de circonstances extérieures du mot, mais susceptibles d'en modifier l'analyse», il reste audit médiévisse à expliquer comment ledit professeur «éliminait» par là l'idée de «contexte» ou de «extralinguistique». Car si Saussure n'emploie pas ces mots tels quels en tant que «signifiant», il les invoque indiscutablement en tant que «signifié». L'étendue et la nature des ravages découlant de cette méprise de fond restent à mesurer. N'est-il pas plus que temps de se débarrasser de ce jargon médiévisse et de mettre de l'ordre dans cet embrouillamini?

Ceux qui, au moyen de «grilles» arbitraires et de «rigueurs» excessives, nient aux francophones d'ici et d'ailleurs le recours à leurs contextes vitaux ne se rendent pas compte qu'ainsi, ils leur interdisent effectivement de penser et les poussent par là vers l'anglais, seule langue à refléter leurs contextes. Il y aurait un traité à faire là-dessus, avec illustrations, et citant les sources pertinentes.

Henri Bélanger
Ottawa, le 18 juillet 2001

M. Landry, les citoyens
veulent des élections

Le premier ministre a affirmé le 5 juillet dernier, au cours d'une entrevue accordée au réseau Radiomédia, qu'il tiendra des élec-

tions quand il sentira que les citoyens les veulent.

M. Landry, suite aux lois sur les fusions forcées de votre gouvernement, les citoyens se plaignent que vos députés du Parti québécois n'aient pas exercé leur rôle de député tel que spécifié au titre de fonctionnement de l'Assemblée tel que cité ci-dessous.

«[...] le député exerce un rôle d'intermédiaire entre ses électeurs et l'administration publique. Il s'assure que sa communauté reçoit sa juste part des programmes publics. À la fois ombudsman, médiateur, agent d'information, travailleur social ou animateur, il est le représentant de tous ses électeurs au-delà de toute partisanerie ou affiliation politique. À l'écoute des besoins de ses concitoyens sans oublier ses autres tâches, il partage son temps entre le Parlement et sa circonscription.»

Je suis de l'opinion qu'un grand nombre de vos députés du Parti québécois n'ont pas exercé ce rôle qui était de défendre les citoyens de leurs comtés. Plusieurs villes du Québec ont voté à 96 %, lors d'un référendum municipal, contre les fusions forcées. Prenons l'exemple de Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles et ministre délégué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En tant que députée, son devoir était de défendre les points de vue de ses électeurs, voire d'offrir l'occasion à ses citoyens de s'exprimer sur cette question des fusions forcées. Cette députée, comme bien d'autres députés du Parti québécois, n'a pas joué son rôle de député et n'a pas respecté la Charte des droits et libertés de la personne. Déclenchez des élections, M. Landry. Pour être premier ministre, il faut être élu par le peuple. Pour être élu par le peuple, il faut être démocrate. Il faut suivre les règles de fonctionnement de l'Assemblée et respecter les droits et libertés des citoyens.

Lucien Pigeon
Sainte-Geneviève, le 19 juillet 2001

LIBRE OPINION

Loto-Québec et la comptabilisation des sommes payées

JACQUES BOURGAULT

Professeur à l'UQAM, professeur associé
et chargé de mission à l'ENAP

Le débat soulevé par la réaction de Loto-Québec aux propos du professeur Pierre Tremblay se pose à plusieurs niveaux: la conformité aux règlements, le jeu des joueurs compulsifs, la nécessité de transparence envers les joueurs et l'obligation de la transparence des opérations et finances des sociétés d'État.

Par souci de transparence, je dis d'entrée de jeu (1) que je suis un ami et un collègue du professeur Tremblay. Je m'intéresse professionnellement et civiquement aux questions d'administration publique et c'est à ce dernier titre que je veux manifester mes réflexions car il me semble que Loto-Québec a un fardeau de transparence dont il n'est pas certain qu'elle se soit entièrement déchargée à ce jour. Les propos tenus dans sa mise en demeure adressée au professeur me semblent plus intimidants qu'éclairants et contiennent des mentions accusatrices que j'estime mal fondées.

Répondant à des questions de journalistes lors d'une entrevue qu'il n'avait pas lui-même sollicitée et qu'il réalisait comme service à la collectivité, le professeur Tremblay associait les deux seules données contenues au rapport annuel de Loto-Québec permettant de répondre à la question posée des remises effectuées aux joueurs: les sommes mises et les sommes encaissées. Il arrive à la conclusion mathématique simple que le rapport est de 76 %. Loto-Québec aurait déjà soutenu que les sommes payées sont de 92 % (nous n'avons pas confirmation que cette affirmation fut faite; Loto-Québec la maintient-elle?), mais aucune précision n'aurait été divulguée pour supporter ce chiffre, qui ne concorde pas avec les

données présentées au rapport annuel. De plus, un règlement (interne ou arrêté par le conseil des ministres? Loto-Québec peut-elle le dire?) l'obligerait à payer 83 %.

Il importe donc de clarifier cette situation, et c'est à Loto-Québec de le faire avec conviction.

Une hypothèse d'explication permettrait peut-être de concilier les deux chiffres de 92 % et 76 %: cet écart proviendrait des crédits gagnés au fil du jeu et que le joueur réinvestirait jusqu'à ce qu'il les épuise ou qu'il se retire du jeu. Si on considère ces sommes comme des paiements faits au joueur par Loto-Québec, bien qu'ils ne soient pas encaissés sous forme d'argent liquide, peut-être que le taux de 92 % se justifierait alors. Il appartient à Loto-Québec de faire la lumière sur l'écart plutôt que d'intimer aux universitaires l'ordre de se taire, de les accuser de manière exagérée et de les menacer de poursuites judiciaires.

Mais qu'en est-il du système
des remises?

Le système fait miser par le joueur des sommes plus ou moins grandes (de 1 \$ à 20 \$) qui lui valent des crédits pour jouer (1 \$ vaut 20 crédits d'un jeu à 5 c). Selon le jeu choisi, la mise de base d'un crédit est de 5 c ou de 25 c. Cependant, pour réaliser un gain plus important, le joueur peut opter de jouer des multiples de cette mise de base. Ces multiples semblent aller jusqu'à 50 fois la mise de base, pour chaque essai dans la machine, soit de 2,50 \$ à 12,50 \$ par essai. Chaque essai dure environ quatre à cinq secondes. Il faut minimalement de une à deux secondes au joueur pour tenter un autre essai.

Le système en place génère des remises (crédits) plus ou moins importantes au fil du jeu. Ces bonis sont le plus souvent de petite taille (de un huitième de fois à quatre fois la mise, soit de 5 c à 1 \$, selon la

mise jouée). Le joueur ne juge pas opportun d'encaisser les petits gains... surtout qu'il lui reste déjà en caisse des crédits de son investissement d'origine. De fait, les crédits gagnés se trouvent affichés à l'écran de manière cumulative avec les crédits investis à l'origine et non pas de manière séparée. Le joueur les rejoue donc... jusqu'à épuisement de son stock de crédits, ainsi qu'il rejouera les petits gains qu'il réalisera avec son capital de crédits cumulés. Cela se poursuivra jusqu'à épuisement de ce capital de crédits ou jusqu'à ce qu'il gagne un lot suffisamment important pour qu'il juge opportun de quitter le jeu et d'encaisser.

On voit donc que le système de remise de crédits fait partie structurante du jeu car:

- il est comptabilisé avec la mise de base;
- la rapidité de l'exécution des opérations du jeu et de la décision de rejouer en dépendent;
- il incite à continuer à jouer;
- on imagine mal que les joueurs sortent du jeu pour collecter un à deux crédits (de 5 à 10 c): ceci implique deux ou trois opérations sur la machine pour faire émettre un ticket de montant à payer et de quitter la machine pour le percevoir à la caisse... Et le tenancier ne sera pas ravi de consacrer tout son temps à payer des sommes de 10 c à un grand nombre de joueurs qui assailliront sa caisse!

Pour ces motifs, il serait défendable de compter les remises sous forme de crédits comme des montants non encaissés, comme le fait Loto-Québec dans son rapport annuel (alors, les montants encaissés sont de 76 %, selon le calcul du professeur Tremblay) et non pas comme des montants payés comme elle l'a peut-être fait lorsqu'elle a estimé ses remises à 92 %, s'il est vrai qu'elle a déjà produit ce chiffre!

Par ailleurs, qu'arriverait-il si Loto-Québec établissait un système qui paierait moins souvent, mais de

plus gros montants? Après tout, son règlement (à consulter) ne l'oblige pas à payer 83 % des fois où des essais sont tentés mais plutôt 83 % des sommes jouées (et les crédits rejoués sont des sommes jouées). Les joueurs compulsifs ne seraient probablement pas trop influencés par ce changement (encore que les petits gains mènent aux grands espoirs!). Les joueurs non compulsifs verraient leur mise de base s'achever sans gains supplémentaires et cesseraient alors de jouer ou encore finiraient par gagner une somme satisfaisante... et sortiraient du jeu. L'opération serait alors moins payante pour la société d'État et le tenancier!

Est-il possible que si les gains crédités étaient comptabilisés et affichés séparément de l'investissement initial dans la machine, le joueur moyen (non compulsif) choisisse plus volontiers de les récupérer à la fin de l'utilisation de sa mise de base? Si oui, cela heurterait la profitabilité du jeu pour Loto-Québec et pour le tenancier, lequel est payé à commission. Quelle éthique publique serait commandée dans une telle hypothèse?

Je retiens de tout ceci que le professeur Tremblay a utilisé correctement les seuls chiffres disponibles dans le rapport annuel de Loto-Québec, que Loto-Québec devrait produire une meilleure ventilation de ces données dans ses prochains rapports annuels, que Loto-Québec devrait maintenant préciser quels sont ses montants de remise et comment elle arrive à les estimer, que les machines devraient afficher séparément l'investissement initial et les crédits accumulés et que Loto-Québec devrait envisager la possibilité de programmer ses machines pour payer les joueurs moins souvent mais de leur consentement de plus gros montants lors des mises gagnantes. Loto-Québec veut-elle jouer le jeu? Quant à moi, je parlerais 5 \$ qu'on y verrait tous plus clair.

IDÉES

Il n'y a pas de politique autochtone au Canada

Les autochtones développent aujourd'hui un espace institutionnel dans lequel il devient possible de prendre des décisions collectives et de les mettre en œuvre, la politique des autochtones remplaçant progressivement la politique autochtone



Les autochtones et nous

PIERRE-GERLIER FOREST

Pierre-Gerlier Forest est professeur agrégé au département de science politique de l'Université Laval et chercheur au Centre d'analyse des politiques publiques de la même université. Spécialiste en politique sociale, il est en ce moment codirecteur de la recherche de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (commission Romanow).



Matthew Coon Come (à droite), chef de l'Assemblée des Premières Nations, et Rick Simon, chef régional pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, débattent de l'importance de l'unité de leurs membres devant la pauvreté et le chômage qui minent leurs communautés, lors de la 22^e assemblée annuelle tenue à Halifax cette semaine. Comme quoi le politique gagne du terrain au sein des nations autochtones.

ANDREW VAUGHAN PRESSE CANADIENNE

Il n'y a pas de politique autochtone au Canada. Ou, plus exactement, il n'y a plus de politique autochtone au Canada. Celle qui s'était formée dans les années 80 autour de la nouvelle Constitution et du principe d'autonomie gouvernementale autochtone n'a pas survécu à l'échec de l'Accord de Charlottetown, en 1992. Rien, depuis, n'est venu la remplacer. Le gouvernement de Brian Mulroney n'avait aucune solution de rechange. Les propositions de la Commission royale sur les peuples autochtones étaient tout à la fois trop ambitieuses et trop angéliques pour fonder l'action des pouvoirs publics. Quant aux libéraux de Jean Chrétien, ils ont abordé le dossier autochtone comme si la moindre expression d'une idée abstraite ou générale pouvait faire douter de leur pragmatisme. Le Plan d'action fédéral de 1998, présenté comme la réponse du gouvernement canadien au rapport de la Commission royale, n'est donc qu'une collection de programmes administratifs sans envelopure ni direction d'ensemble.

Précisons qu'à la différence du gouvernement fédéral, certaines provinces ont encore des politiques autochtones. Certaines provinces ont même de bonnes politiques autochtones: progressistes, ouvertes, réalistes. Mais comme les affaires autochtones dépendent du gouvernement d'Ottawa, en vertu d'un pouvoir constitutionnel exclusif, ces politiques n'ont pas d'effet réel sur les grandes questions. En fait, pour plusieurs groupes autochtones, même les «bonnes» politiques autochtones sont de trop quand elles sont pilotées par les provinces. Il n'y a guère que les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut) dont l'implication en matière autochtone ne soit pas contestée, pour des raisons historiques et démographiques évidentes.

Il n'y a pas de politique autochtone canadienne, et tous s'en plaignent. Certains en font le reproche au gouvernement fédéral actuel, auquel ils imputent toutes les difficultés qui touchent les autochtones du Canada, de la pauvreté à la délinquance en passant par le diabète et la toxicomanie. Certains autres y voient la responsabilité des provinces, soupçonnées d'opposition systématique à l'émergence d'un troisième ordre de gouvernement. D'autres enfin en font porter la responsabilité aux autochtones eux-mêmes ou, du moins, à leurs dirigeants, qu'ils accusent de profiter du désespoir et de la dépendance des leurs. En cherchant bien, il doit aussi être possible de trouver des gens qui mettent la faute sur le dos de la communauté internationale parce qu'elle néglige de rappeler au Ca-

nada ses «obligations» à l'égard des populations autochtones.

Ce concert de lamentations est trop harmonieux pour n'être pas suspect. D'abord parce qu'il prend place sur un fond d'indifférence ou d'hostilité dans la population majoritaire — celle issue de la colonisation et de l'immigration et qu'on s'acharne à appeler «les Blancs», sans égard aux bouleversements ethniques et culturels de la société canadienne: un immigré venu du Sri Lanka, de la Somalie ou d'Haïti peut se sentir solidaire des autochtones canadiens, mais il est difficile de l'obliger à assumer les comportements passés des colonisateurs français ou britanniques. Ensuite parce qu'il repose sur une vision traditionnelle du rôle de l'État en matière autochtone: au gouvernement de régler les problèmes, par des lois, des budgets, des programmes. Enfin parce qu'il se développe en toute ignorance d'un phénomène capital, la prise en charge par les peuples autochtones des politiques qui les concernent.

Pour dire les choses directement: réjouissons-nous de trouver la politique autochtone canadienne en déshérence. Non que les autochtones doivent être abandonnés à leurs malheurs ou que le salut vienne nécessairement d'un affaiblissement de l'État, comme le disent les idéologues de la droite. Mais plutôt parce que les autochtones du Canada développent aujourd'hui un espace institutionnel qui leur est propre, dans lequel il devient possible de prendre des décisions collectives et de les mettre en œuvre. Ce n'est pas l'autonomie gouvernementale mais ce n'est pas non plus une simple délégation des pouvoirs fédéraux ou provinciaux. La politique des autochtones remplace progressivement la politique autochtone.

Un problème de légitimité

On se rappellera que l'Accord de Charlottetown reposait sur l'idée d'un développement politique autochtone distinct du reste du Canada. L'intégration économique et sociale des populations autochtones à l'ensemble canadien et la subordination de leurs

gouvernements à l'ordre constitutionnel prévenant toute velléité d'indépendance, la politique pouvait bénéficier d'un cadre distinct. C'est dans cet esprit qu'ont été négociés et conclus des traités comme celui des Nisga'a en Colombie-Britannique.

L'échec du référendum de 1992, y compris dans les communautés autochtones, a fortement ébranlé le modèle du développement séparé. Dans la classe politique canadienne, il y a toujours eu des groupes à qui cette idée répugnait, que ce soit au nom de l'égalité entre les citoyens ou, plus simplement, par réaction primaire contre toute manifestation d'une différence. Mais depuis quelques années, ces groupes ont trouvé de nouveaux alliés au sein de l'élite progressiste, pourtant traditionnellement sympathique à l'expression du particularisme autochtone. Au début de juin, John Richards affirmait ainsi dans le *Globe and Mail* son hostilité de principe au développement de programmes gouvernementaux spécifiques pour les autochtones: «Nous ne sommes pas deux nations.»

Certes, en apparence, rien n'a encore vraiment changé dans l'approche des gouvernements, et le mot d'ordre est toujours aux programmes adaptés plutôt qu'à l'intégration. Mais il suffit de parler un peu avec les fonctionnaires de terrain, au ministère des Affaires indiennes ou à Santé Canada, pour mesurer le degré d'inconfort. Dans la réalité sociale canadienne d'aujourd'hui, en effet, il apparaît de moins en moins légitime de concevoir et de mettre en œuvre des programmes nationaux qui distinguent entre les toxicomanes et les toxicomanes autochtones, entre les diabétiques et les diabétiques autochtones, entre les enfants pauvres et les enfants autochtones, etc.

En revanche, quand ces programmes sont conçus, mis en branle et gérés par des institutions politiques autochtones, le malaise se dissipe un peu. La coalition opposée aux programmes séparés est aussi plus discrète quand il s'agit d'initiatives autochtones. Le résultat, paradoxal, se présente donc ainsi: faute d'un appui clair pour conduire des programmes réservés aux autochtones, les gouvernements confient cette responsabilité aux communautés ou aux organisations autochtones elles-mêmes, qui conduisent alors des programmes... réservés. Cette logique est particulièrement évidente dans le mécanisme instauré pour la mise en œuvre de l'Accord sur l'Union sociale de 1999, qui accorde un rôle majeur aux organisations autochtones. Elle étend de manière tangible la sphère décisionnelle contrôlée par les autochtones du Canada.

Le domaine réservé

L'actuel premier ministre du Canada est l'une des personnes qui connaissent le mieux les questions autochtones dans ce pays. On serait même tenté d'utiliser ici l'expression «domaine réservé»: c'est un dossier qui appartient d'abord et avant tout au premier ministre, dans lequel il exerce son jugement et impose ses solutions sans partage ni compromis. Les titulaires successifs du ministère des Affaires indiennes n'ont d'ailleurs rien fait pour dissiper cette impression...

Si Jean Chrétien se comporte de la sorte, c'est qu'il possède une expérience unique de la politique autochtone canadienne. Son réseau personnel s'est formé il y a plus de 30 ans, dans la foulée d'un livre blanc mal inspiré et de l'espoir suscité par les premiers jugements de la Cour suprême favorables aux droits des

autochtones. C'est M. Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes, qui a piloté la politique de soutien aux organisations nationales autochtones, contribuant ainsi au renouvellement de la relation particulière entre les différentes collectivités et le gouvernement central. On raconte que les articles qui protègent les droits autochtones dans la Loi constitutionnelle de 1982 portent directement sa marque. Aujourd'hui encore, des liens amicaux rattachent plusieurs leaders autochtones à M. Chrétien, l'un des rares politiciens canadiens à susciter une telle loyauté.

Les années de formation de M. Chrétien au ministère des Affaires indiennes l'ont habitué à aborder les questions autochtones en procédant au cas par cas et en profitant autant que possible de rapports personnels avec les leaders de la communauté visée par l'intervention. À l'époque de Charlottetown, quand l'autonomie gouvernementale était le principe dominant, la méthode Chrétien avait pu sembler complètement dépassée. Mais dans notre monde dominé par le pragmatisme, c'est une autre affaire. En 1997, la politique des «petits pas» de la ministre Jane Stewart s'est facilement imposée devant les extravagantes abstractions de la Commission royale. L'année dernière, c'était au tour du programme en pièces détachées proposé par Bob Nault de faire figure de grand bond en avant...

Pour tous ceux qui attendent qu'Ottawa propose une «solution» définitive à la question autochtone, cette situation est déplorable; M. Chrétien et son approche sont un objet de tristesse, voire de scandale. Mais il ne faut peut-être pas leur donner raison trop rapidement. D'un côté, il est vrai que le gouvernement fédéral doit s'acquitter correctement de ses responsabilités particulières à l'égard des autochtones du Canada — c'est une obligation politique et morale qu'il n'a pas toujours remplie avec talent ou conviction par le passé, pour dire les choses poliment, et qu'il peine toujours à remplir. Mais de l'autre, on pourrait faire valoir qu'il appartient aux

communautés autochtones elles-mêmes de définir les termes de la «solution» plutôt qu'au gouvernement et aux experts, même les mieux inspirés (ceux qui écrivent dans *Le Devoir*, par exemple).

De nouvelles frontières

En fait, dans ce dernier cas, l'élément décisif réside dans la qualité de la vie politique autochtone, indépendamment des liens que les divers peuples entretiennent avec les gouvernements. Sans vie politique, au-delà de la capacité administrative d'imaginer et de conduire des programmes, il n'y a pas d'avenir commun pour les autochtones. Or c'est une question délicate sur laquelle on sait peu de choses de façon certaine.

Dans les communautés, il est clair que la sphère publique s'est développée au cours des années. Les débats sont plus nombreux et la délibération s'est approfondie. La concurrence pour les postes de décision est plus vive, ce qui est un signe de vitalité. Dans la plupart des Premières Nations, l'époque est révolue où les chefs étaient recrutés au sein d'une famille «amic» du gouvernement et se limitait à gérer les programmes conçus par les fonctionnaires des Affaires indiennes. Les organisations nationales aussi semblent traversées par des courants d'opinion plus organisés, favorisant la formulation de projets collectifs. Les luttes pour le poste de grand chef de l'Assemblée des Premières Nations sont disputées sur d'autres bases que la personnalité ou l'origine géographique. Finalement, il ne faut pas oublier que les Inuits de l'Arctique de l'Est font au Nunavut l'expérience du gouvernement responsable — une aventure d'une grande portée.

Mais on peut s'agiter beaucoup sans aller nulle part. Le vide actuel en matière de politique autochtone ne sera pas comblé si les principaux intéressés ne s'en mêlent pas, parce qu'ils sont eux aussi gagnés par la fièvre du pragmatisme: «pansons les blessures, réglons les problèmes des communautés, nous parlerons plus tard des grandes questions...»

Or, même en admettant qu'il appartienne aux autochtones et seulement aux autochtones de déterminer leurs priorités, on peut s'inquiéter d'une attitude qui les conduit à se détourner d'un projet commun. D'abord parce que de nombreux habitants de ce pays attendent une réponse à la «question autochtone» — pas seulement des certitudes sur la propriété du territoire ou l'application des lois mais bien une vision durable des rapports politiques. Ensuite, et de façon pressante, parce que le pragmatisme est souvent conservateur; il s'appuie sur les structures existantes, marquées par la Loi sur les Indiens, et conduit à privilégier les communautés existantes, bénéficiaires habituels des programmes fédéraux. Autrement dit, il ne permet pas de redessiner les frontières de la réalité autochtone pour tenir compte de l'exode vers les villes ou des stratégies individuelles d'intégration — tous ceux qui vivent entre la population majoritaire et le monde autochtone, parfois dans la sérénité et parfois dans la douleur.

Les projections démographiques réalisées par la Commission royale sur les peuples autochtones montrent que le monde qu'on tente aujourd'hui de sauver est déjà en voie de disparaître et qu'il n'existe aucun moyen réaliste d'assurer sa survie dans le cadre que nous connaissons. La prochaine politique autochtone ne pourra donc pas se limiter à la politique ou à l'économie — les gouvernements autonomes et le développement durable, par exemple. Elle doit nécessairement inclure une réflexion de fond sur ce qui constitue une communauté politique autochtone, au-delà du territoire ou de l'origine ethnique. C'est dans cette direction que la Cour suprême a poussé les Premières Nations, dans la décision Corbière de 1999, en leur imposant d'étendre le corps électoral de chaque communauté à tous ses membres, qu'ils vivent ou non sur une réserve. Pourquoi ne pas poursuivre dans cette voie, résolulement? Si on ne s'y engage pas, le risque existe qu'il n'y ait jamais plus de politique autochtone au Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paul de Rivière (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux-Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intrinsèque), Hélène Gervais, Dominique Larivière (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

Renée Claude
se confie
à la Chaîne culturelle
Radio-Canada
Détails en page 8 de
L'agenda du Devoir

G8

Aujourd'hui, 100 000 personnes sont attendues à une grande manifestation

SUITE DE LA PAGE 1

provenant des incendies allumés par les manifestants tandis que l'odeur des gaz lacrymogènes tirés par la police était perceptible.

Les incidents les plus graves ont éclaté après l'arrivée dans le centre de Gênes de la manifestation organisée par le mouvement radical italien des Tutte Bianche (Tuniques blanches). Ils avaient prévenu qu'ils entendaient forcer le périmètre interdit pour perturber la tenue du sommet du G8 et souligner l'illégitimité, selon eux, de ce type de réunion internationale.

Comme ils se l'étaient promis, plusieurs manifestants ont tenté de pénétrer dans la zone rouge, interdite d'accès par les forces de l'ordre. A quelques centaines de mètres du Palais ducal où était réuni le G8, des protestataires ont pris d'assaut les hautes barrières métalliques protégeant les sites du sommet. Après avoir réussi à ouvrir un étroit passage dans une partie de la double barrière, ils ont été immédiatement repoussés par les canons à eau des policiers, postés de l'autre côté.

A l'intérieur de la zone rouge, délimitée par un périmètre de neuf kilomètres, les policiers antiémeutes tentaient d'ériger de nouvelles barrières et ont garé un autocar en travers d'une ruelle au cas où les manifestants parviendraient à leurs fins.

Tout autour, ce n'était que dévastation. Scooters et voitures renversés ou calcinés, enseignes détruites, poteaux de signalisation arrachés pour être aussitôt projetés vers les policiers, régulièrement insultés. Au stade Carlini, camp de base des Tuniques blanches dans l'est de la ville, l'émotion mais aussi la colère gagnait hier soir les manifestants qui avaient reflué après la charge policière. Certains étaient en pleurs.

Ce vendredi était considéré comme la journée de tous les dangers, avec les défilés des groupes les plus durs. Aujourd'hui, au deuxième jour du sommet, une grande manifestation pacifique rassemblant plus de 100 000 personnes, selon les prévisions des organisateurs, est prévue.

Les militants rassemblés à Gênes défendent une multitude de causes différentes. Sur leurs banderoles, on peut lire « Dette zéro » ou encore « Les peuples, pas les profits ».

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé « Tremblay cueille de gros canons » publié dans notre édition d'hier. Plutôt que trois maires, il aurait fallu lire que quatre maires de banlieue se sont ralliés jeudi à l'Union des citoyens de l'île de Montréal, le maire de Kirkland, John Meaney, s'étant joint aussi à l'équipe de Gérald Tremblay, en plus de ses collègues de Côte-Saint-Luc, de Dollard-des-Ormeaux et de Montréal-Est. Cela porte le nombre de maires candidats pour le parti à un total non pas de huit mais de neuf. Toutes nos excuses.

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

Mon ange gardien boit.
C'est son seul défaut. Il s'occupe pourtant bien de moi mais arrive toujours en retard et ne sauve les situations qu'en toute dernière extrémité. Pour vivre heureux, il me fait vivre dangereusement.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Réactions du G8 à la mort d'un manifestant

Le président italien appelle les opposants à cesser leur « violence aveugle »

Gênes (AFP) — Les chefs d'État et de gouvernement du groupe des sept pays les plus industrialisés et la Russie (G8) ont déploré hier la mort d'un jeune manifestant au cours de heurts entre policiers et militants antimondialisation en marge de leur sommet à Gênes.

Le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, a appelé les manifestants à « cesser immédiatement leur violence aveugle » et a exprimé sa « douleur immense » après la mort d'un jeune manifestant. « Je me tourne vers les manifestants pour que cesse immédiatement cette violence aveugle qui ne contribue aucunement à la solution des problèmes de la pauvreté dans le monde », a déclaré M. Ciampi, à qui s'est associé le président du Conseil, Silvio Berlusconi.

« Les grandes attentes et espérances suscitées par ce sommet ne doivent pas être anéanties par des actes in-

sensés, indignes de notre démocratie et de notre civilisation », a-t-il estimé.

Le président des États-Unis, George W. Bush, a qualifié de « tragique » la mort du manifestant. « La mort est tragique et les blessures des manifestants et des policiers sont extrêmement regrettables », a-t-il dit, selon des propos rapportés par un membre de la délégation américaine.

Le président français, Jacques Chirac, a exprimé sa « consternation » après l'annonce du décès, tandis que le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a exprimé son « profond regret ».

M. Prodi a réitéré son souhait d'une « réflexion sur les modalités pratiques de telles rencontres », estimant qu'il « faudrait peut-être revoir la dimension de ces rencontres, retrouver une certaine sobriété ».

Le premier ministre Jean Chrétien a exprimé sa « frustration quant au manque d'attention porté à la

substance du sommet ». S'il dit défendre le droit à la manifestation pacifique, il s'interroge sur les tactiques violentes adoptées par certains protestataires: « Nous sommes élus démocratiquement, a-t-il déclaré. Nous organisons des rencontres afin de discuter avec certains de ces leaders [les organisations non gouvernementales], mais ceux-ci ne peuvent pas prendre notre place. C'est une réalité de la vie. »

Le Canada, où se tiendra le sommet de l'an prochain, n'a toujours pas annoncé à quel endroit il aura lieu, pour des raisons de sécurité et d'organisation, a affirmé M. Chrétien.

« Il est tragique que de telles choses puissent survenir. Il est déraisonnable que de telles choses soient organisées », a déclaré le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, président en exercice de l'Union européenne. « Je mets à part les casseurs, ils n'expriment pas une opinion. Ils cherchent la violence et cela n'a rien à voir avec le G8. »

N'DOUR « Valoriser les initiatives Internet en Afrique par la formation »

SUITE DE LA PAGE 1

On savait déjà que N'Dour possède son propre studio, Xipi (les « yeux ouverts », en wolof), qu'il rend accessible aux musiciens du Sénégal. Son label, Gololi (nom qui désigne les cloches que les chevaux portent autour du coup), produit sept artistes par an. Entre les yeux qui s'écarquillent et les cloches qui portent leur son au loin, le nouveau projet de N'Dour porte sur l'accessibilité à la technologie Internet au Sénégal.

Avec l'aide de la société Hewlett-Packard (qui possède un service de philanthropie qui a distribué 52 millions \$US en projets éducatifs à travers le monde) et son initiative, baptisée New World e-Inclusion, en collaboration avec Sonatel, premier opérateur de communications au Sénégal, le projet Joko (« liaison », du même titre que le dernier album de Youssou N'Dour) permettra d'installer pas moins de 350 points d'accès Internet, appelés Joko Clubs, d'abord à Dakar, puis sur tout le territoire sénégalais. Pour pallier l'insuffisance de technologie, « Joko, c'est essayer de valoriser les initiatives Internet en Afrique par la formation. On veut accentuer la formation en allant dans les villages pour que des gens analphabètes n'aient plus peur de l'ordinateur, pour qu'ils aient des rapports plus naturels avec les ordinateurs, pour qu'ils

aient des occasions de vendre des choses, d'en connaître, d'avoir du travail, des « e-jobs ». Nous n'avons pas de richesse mais beaucoup de ressources humaines. Si ces gens sont formés, ils pourront avoir du travail à partir de chez eux à l'international. »

Le projet Joko pose de grandes questions. « Les communautés africaines des villages, des gens analphabètes qui n'ont pas de rapports avec les ordinateurs, pourront-ils en attendre d'un ordinateur, par exemple qu'il leur parle avec leur langue, au niveau local [11 langues sont parlées au Sénégal]. » Ces questions seront adressées aux grandes multinationales comme HP ou Microsoft. « Les premiers clubs ouvrent le mois prochain à Dakar. » N'Dour travaille également avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), la société d'État canadienne qui aide les pays en développement et « qui nous aide pour la formation ». N'Dour, qui voyage avec des gens de Joko, a rencontré ceux du CRDI lors du présent voyage.

Le projet sans but lucratif ne l'empêche pas de continuer à s'impliquer dans l'association de quartier de Médina à titre de président d'honneur. « J'essaie d'aider en donnant des concerts, avec des produits. On fait beaucoup de choses pour l'environnement, pour l'éducation. On achète des tables, des tableaux, pour les

écoles. » Pour exercer ce rôle de passeur qu'on lui prête, la technologie n'est « pas fondamentale ». Pour N'Dour, la technologie ne sert qu'à abattre les frontières. Une fois qu'elles sont effacées, ces barrières, toutes les possibilités sont permises pour que « les choses deviennent naturelles ».

Internet, a déjà dit N'Dour, permettra de supporter la tradition orale dont il s'enorgueillit, en bon griot L'Afrique moderne. N'Dour s'en fait le porte-parole. Elle passe désormais les frontières. En ce moment, des centaines de groupes rap évoluent au Sénégal. Ce passage entre tradition et modernité s'y joue aussi. « Le wolof a son rap, qui s'appelle le tassou. C'est du rap traditionnel, fait par des femmes. C'est un rythme que j'adorais avant de connaître le hip-hop. C'est une des bases du rap. Les jeunes doivent être fiers de la tradition, même en étant aujourd'hui branchés sur le hip-hop. »

Nuits d'Afrique, « comme diffuseur de la diversité de l'Afrique », possède toute son importance. « Comme avec la technologie, il faut connaître la diversité qu'il y a dans la musique africaine pour pouvoir la juger, pour pouvoir l'apprécier, pour pouvoir s'éclater avec ça. On ne peut pas parler que de world music, de la forêt, du Kenya ou des animaux. Il faut sortir de cet exotisme jungle. » Il faut donc passer pour ne pas être exclu.

MUSCLES Les défections pourraient se faire de plus en plus rares

SUITE DE LA PAGE 1

Notre médaillé d'or en lutte aux Jeux de Sydney n'était-il pas l'un de ces demandeurs d'asile?

« Si, après avoir été admis au pays, les gens qui demandent l'asile politique ici veulent faire carrière dans des domaines comme le judo ou la boxe, il est certain que c'est un plus pour le pays », reconnaît le directeur général du comité organisateur des présents jeux, Rhéal Leroux.

Les exemples d'athlètes ayant renoncé à leur pays pour ensuite concourir sous les couleurs canadiennes sont nombreux. Et certains sont même devenus champions de leur discipline. On se souvient notamment de Daniel Igal, ce lutteur d'origine nigérienne qui avait demandé le statut de réfugié en 1994, lors de son passage aux Jeux du Commonwealth, à Victoria. Il a récolté l'or à Sydney. Également, Kwaku Boateng, ce sauteur en hauteur qui a quitté la délégation ghanéenne lors du même événement pour s'installer à Montréal. Il détient aujourd'hui le record canadien de 2,34 mètres.

« Il y a ici, au Canada, une structure qui permet à ces athlètes de continuer à œuvrer dans leur discipline », explique le secrétaire d'État au Sport amateur, Denis Coderre. « Il est donc vrai que, par ricochet, ça peut amener au sport d'ici une profondeur supplémentaire. »

Toutefois, contrairement à certains autres pays, le Canada est loin d'avoir érigé ce processus en système afin de garnir ses rangs sportifs. « On ne célèbre tout de même pas la misère humaine », ajoute M. Coderre, qui insiste pour dire que le Canada accorde le statut de réfugié dans le cadre établi par la convention de Genève, dont il est signataire,

et non pas pour attirer des athlètes.

De là à dire qu'Ottawa se frotte les mains chaque fois qu'une défection se produit, il y a donc un pas qu'il ne faut pas franchir. « Il est ici question de personnes qui font un geste souvent extrêmement pénible en se déracinant complètement », indique M. Coderre. Pour certains, c'est une délivrance, mais pour d'autres, c'est un cri de désespoir.

Maraudage

À l'opposé, aux États-Unis, les demandes d'asile sont souvent le fruit du maraudage, estime le directeur général de la Fédération québécoise d'athlétisme, Jean-Paul Baert. C'est d'ailleurs, à ses yeux, ce qui s'est passé en août 1999, lors des Jeux panaméricains, qui se déroulaient à Winnipeg. Sept défections cubaines avaient alors marqué l'événement.

Mais attention: contrairement à une certaine croyance populaire, la Fédération américaine d'athlétisme ne serait pas derrière ces tentatives d'achat de talent. « Les États-Unis ont assez d'athlètes pour former leur équipe olympique », lance M. Baert. Mais on a certainement dû assister à du recrutement d'athlètes cubains par des universités américaines qui en profitent pour se faire du capital politique. »

Il existe une lutte très forte entre les universités américaines, ce qui les incite à aller puiser dans les bassins sportifs étrangers, précise-t-il. On promettrait ainsi à certains athlètes, lors de leur passage aux États-Unis ou au Canada, d'importantes bourses d'études. « En échange, ils doivent représenter l'université lors des compétitions », explique M. Baert.

L'envers de la médaille, ce sont évidemment les pays victimes de ce maraudage et des défections en général qui les connaissent. « J'ai beaucoup de sympa-

thie pour ces pays-là qui voient un jeune Sénégalais, un jeune Malien ou un jeune Tchadien s'entraîner dans des conditions terribles pendant sept, huit, neuf ans pour ensuite se faire voler par un pays riche », commente le directeur général des Jeux, M. Leroux, qui prend bien soin de préciser que le Canada ne se livre pas à de pareilles manigances.

Moins de défections

Quoi qu'il en soit, les défections pourraient bien se faire de plus en plus rares, croit le directeur général adjoint et responsable du volet sportif des IV^{es} Jeux, Paul Dupré. Lui qui a une impressionnante feuille de route dans le domaine croit qu'avec la mondialisation, notamment, le Canada sera appelé à traiter de moins en moins de demandes d'asile de la part d'athlètes.

« Dans le sport international, on permet maintenant des échanges qui permettent à des individus d'aller s'entraîner ailleurs, fait-il remarquer. Il y a également des barrières qui tombent à la suite d'ententes entre les fédérations internationales. Il y a en fait une grande perméabilité pour que les athlètes se déplacent d'un pays à l'autre. »

Ainsi, plus de trois quarts des athlètes cubains s'entraînent aux États-Unis, tout comme les athlètes haïtiens d'ailleurs. Les athlètes africains, pour leur part, mettent en grand nombre le cap sur la Tunisie. « Il y a une mondialisation dans l'athlétisme comme dans d'autres secteurs », souligne M. Dupré.

Précisons qu'en 2000, le Canada a traité 34 253 demandes d'asile. De ce nombre, 28 809 ont été complétées adéquatement et 13 990 (49 %) ont débouché sur une réponse positive. Par contre, 10 134 (35 %) demandes ont été refusées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

DOUCE

Pas de spleen qui tienne à Spa la pétillante

SUITE DE LA PAGE 1

confusion Desbois-Charlebois, d'où impossibilité d'interpréter l'immortelle tant chérie des Belges (et chantée à l'ancestral Festival de la chanson de Spa). La dame a ri. Urbain a souri. Dans la chanson suivante, il a dit qu'il se la « sukulele douce ». La plante a bien apprécié. Non sans raison: on se la coule vraiment douce à Spa.

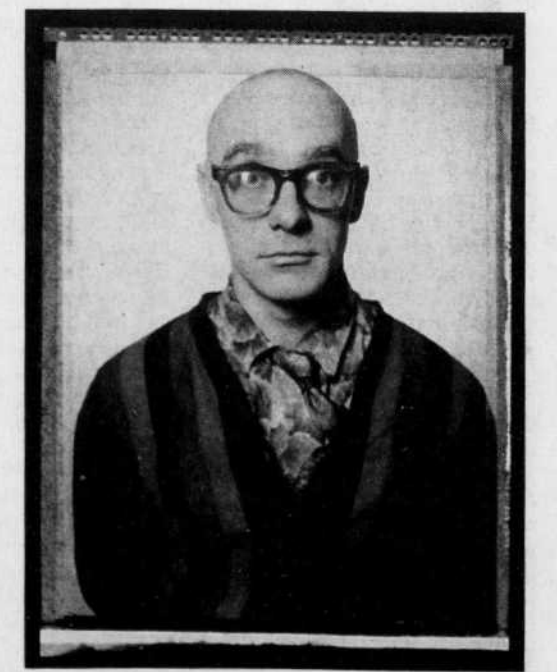
Dire qu'Urbain Desbois faisait contre mauvaise fortune bon cœur serait ici calomnieux. À Spa, on est trop bien traité pour faire la gueule à un auditoire modeste, fût-ce avec VIP végétal aux premières loges. De fait, malgré la très nette augmentation de fréquentation (plus de 70 000 spectateurs payants l'an dernier) et l'inévitable pousse de tentacules à la pieuvre organisationnelle, l'esprit éminemment convivial du lieu et de ses gens teinte encore de saines couleurs l'événement. Pour tout dire, après six ans d'absence, je retrouve la même bande de chouettes copains rigolards, se fendant encore et toujours en quatre pour rendre le séjour idyllique (tout est offert, de quoi loucher les concerts: baignade carbo-gazeuse dans les thermes, tour du circuit automobile de Spa-Francorchamps, vol au-dessus de la ville, etc.). Urbain était en cela trop heureux de son sort pour en vouloir au premier géant vert venu.

Coup de cœur l'an dernier du directeur des Francos spadoises, Charles Gardier, au bien-nommé Coup de cœur francophone de l'Est montréalais, Urbain Desbois est le plus visible des artistes québécois, invités nombreux cette année: outre ses deux

spectacles par jour dans les différents bars, il aura demain la scène secondaire du parc des Sept Heures, soit onze prestations homologuées, de quoi laisser à pas mal de Spadois le meilleur souvenir de son humour absurde et de ses chansons douces-amères (« J'aimerais mieux mourir le jour que mourir d'ennui... »). Jorane et Daniel Boucher ne seront pas mal servis non plus, la première programmée au magnifique Salon bleu de l'ancestral Casino (destination chouchou des têtes couronnées à la fin du XIX^e), le second à l'énorme scène principale du parc des Sept Heures.

Seul Stefie Shock, pourtant lauréat du prix Québec-Wallonie-Bruxelles, était hier un peu mari, ayant tiré le numéro du mal loti de service. Il faut dire qu'on ne l'attendait pas vraiment à Spa: c'est Boucher qu'on pressentait au podium, en toute logique, premier choix du jury québécois. Le jury de Wallonie-Bruxelles ayant préféré Stefie Shock parmi les nominations soumises, il a fallu lui trouver une scène en extermis. C'est ainsi qu'après la remise du prix devant tout le gratin des ambassadeurs et autres dignitaires, on l'a casé hors programmation entre les tambours de Yelemba D'Abidjan et les Belgicains de Gaspésie (sic!) sur une scène un chouïa trop petite pour la grosse machine à groove de l'exigeant Stefie. Dur, dur? Mais non.

Encore là, le miracle des eaux curatives de Spa a fait son œuvre: galvanisé par le contexte, pour ne pas dire froissé dans son orgueil, le fier Stefie a flanqué le Shock d'une vie à cette foule ébahie. Le frère gaillard s'est démené comme jamais, le groupe a as-



Urbain Desbois

FRANCOFOLIES

suré méchamment (surtout le bassiste d'origine belge André Vanderbiest), et le parc des Sept Heures est devenu un gigantesque dancing. Triomphe? Pas loin. Je combats le spleen, disait la chanson? Et comment! Pas de spleen qui tienne à Spa la pétillante.

Sylvain Cormier est l'invité de Wallonie-Bruxelles Musique.